

## Cours N° : 01

# NOTIONS SUR LE PATRIMOINE

### *Structure du cours*

#### *A. Appréhensions du mot patrimoine*

*A.1. Définitions génériques*

*A.2. Exemple de définition académique :*

*A.3. Grandes tendances théoriques contemporaines*

#### *B. Typologie du patrimoine :*

*B.1. Selon la classification de l'UNESCO*

*B.2. Selon la nature du patrimoine*

*B.3. Selon le niveau du classement*

#### *C. Patrimoine architectural et urbain*

*C.1. Patrimoine architectural*

*C.2. Patrimoine urbain*

*C.3. Protection du patrimoine architectural et urbain*

*C.4. Objectifs de la conservation*

## A. Appréhensions du mot patrimoine

### A.1. Définitions génériques

- **Patrimoine** culturel, architectural, génétique, oral : Bien qui vient du père et de la mère ; ou un Bien commun d'une collectivité, d'un groupe humain considéré comme un héritage transmis par les ancêtres ;
- **Patrimoine** : « Bien d'héritage qui descend suivant les lois, des pères et des mères aux enfants », (*Dictionnaire de la langue française de E. Littré*).
- **Patrimoine** : mot ancien, lié à l'origine aux structures familiales, économiques et juridiques d'une société stable, enracinée dans l'espace et le temps ; requalifié par divers adjectifs (génétique, naturel, historique, etc.) qui en ont fait un concept.
- **Définition juridique** : Le patrimoine " est constitué par l'ensemble des biens qui appartiennent à une personne physique ou morale. Le patrimoine inclus les droits et actions s'y rapportant. Lors du décès d'une personne on désigne l'ensemble du patrimoine du défunt qui fait l'objet d'un partage par le mot "héritage" ou encore par l'expression "masse successorale"
- **Définition économique** : Le patrimoine représente l'ensemble des biens qui appartient à une personne physique (individu) ou morale (entreprise). Cette personne a donc la possibilité de faire valoir un titre de propriété ou un droit qui peuvent être vendus. Le patrimoine peut venir d'un héritage, mais aussi être constitué par des biens que la personne acquiert soi-même. Le patrimoine est constitué de **biens**, mais aussi de **dettes** et d'**obligations**.

### A.2. Exemple de définition académique :

Du latin *patrimonium*, « bien d'héritage qui descend, suivant la loi, des pères et des mères à leurs enfants ». Par extension, ce terme en est venu à désigner les biens de l'Eglise, les biens de la couronne puis, au 18<sup>ème</sup> siècle, les biens de signification et valeur nationales d'une part, universelles de l'autre (patrimoine scientifique, patrimoine végétal et zoologique...).

Aujourd'hui, sous la prise de conscience des dangers et menaces engendrés par l'industrialisation, l'urbanisation et les nuisances qui en sont solidaires, ce terme en est venu à désigner la totalité des biens hérités du passé (du plus lointain au plus proche) :

- Soit d'ordre culturel : du tableau ou du livre au paysage organisé par l'homme ;
- Soit d'ordre naturel : ressources, sites ou « monuments » naturels.

**Parmi les biens culturels** : Une *évolution*, constante depuis la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, a fait attribuer une valeur historique, esthétique, scientifique... universelle ou nationale, comparable à celle des monuments dits historiques, à une *série d'objets construits et d'espaces* qui se prêtent mal à la

désignation de monuments et qu'on préfère subsumer sous la notion de patrimoine. On distingue ainsi, en particulier : Le patrimoine architectural et Le patrimoine urbain.

- **L'intégration de la nature :**

*Parmi les biens patrimoniaux* ne s'est généralisée qu'au 20<sup>ème</sup> siècle où elle s'est avérée une conséquence directe du développement et s'est trouvée consécutivement stimulée par l'intérêt pour l'écologie. Les Etats-Unis qui, à l'encontre des pays européens, ont, en matière patrimoniale, donné la précellence aux biens naturels sur les biens culturels en ont, les premiers, élaboré des moyens de protection spécifiques, sous la forme des parcs et réserves naturelles. Ce sont là des « conservatoires », à bien des égards comparables à des musées de la nature.

La notion de patrimoine tend aujourd'hui, non seulement à englober celle de monument historique, mais à s'y substituer partiellement, dans la mesure où la conservation intégrée concurrence la conservation de type muséal.

### **A.3. Grandes tendances théoriques contemporaines**

La littérature relative au patrimoine atteste l'apparition en Europe du souci patrimonial contemporain et de la discipline de conservation du patrimoine, leurs bases ayant été élaborées principalement entre l'Italie, l'Autriche et l'Angleterre.

Les flux et reflux théoriques ont vite fait de dessiner une multitude de méthodes d'appréhension, d'approche et d'action sur cet objet nouveau.

Les approches conceptuelles et opérationnelles antagonistes se sont multipliées, entre :

- Restauration stylistique (Viollet-le-Duc, Quatremère de Quincy, Travagliani, Scott) ;
- Restauration historique (Beltrami) ;
- En passant par la maintenance (Ruskin, Morris, Webb, Lethaby),

Faisant passer la réflexion européenne sur le patrimoine par plusieurs étapes de construction.

De l'autre côté de l'Atlantique, une école américaine vit le jour dans les années 1970, se basant bien entendu sur les derniers consensus internationaux en la matière (Charte de Venise de 1964), mais gardant tout de même une plus intime paternité avec les idées anglaises (Ruskin en l'occurrence). L'on rencontre de ce fait, actuellement, des divergences de points de vue entre les deux écoles, européenne et américaine, notamment en ce qui concerne le choix et les définitions des concepts clés (restauration, réhabilitation, etc.).

## **B. Typologie du patrimoine :**

**B.1. Selon la classification de l'UNESCO :** deux catégories de patrimoine son recensées, à savoir :

**Le patrimoine culturel :**

- **les monuments:** œuvres architecturales, de sculpture ou de peinture monumentales, éléments ou structures de caractère archéologique, inscriptions, grottes et groupes d'éléments, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science,
- **les ensembles:** groupes de constructions isolées ou réunies, qui, en raison de leur architecture, de leur unité, ou de leur intégration dans le paysage, ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science,
- **les sites:** œuvres de l'homme ou œuvres conjuguées de l'homme et de la nature, ainsi que les zones y compris les sites archéologiques qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue historique, esthétique, ethnologique ou anthropologique.

#### Le patrimoine naturel :

- **les monuments naturels** constitués par des formations physiques et biologiques ou par des groupes de telles formations qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue esthétique ou scientifique,
- **les formations géologiques et physiographiques** et les zones strictement délimitées constituant l'habitat d'espèces animale et végétale menacées, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation,
- **les sites naturels** ou les zones naturelles strictement délimitées, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science, de la conservation ou de la beauté naturelle.

#### B.2. Selon la nature du patrimoine :

- **Patrimoine matériel**

Le patrimoine matériel couvre un large champ de réalisations historiques : du **patrimoine immobilier**, comme les ensembles architecturaux, les parcs et jardins ou le "**petit**" **patrimoine populaire**, au **patrimoine mobilier** comme les objets d'art, les meubles ou les livres.

- **Patrimoine immatériel**

Le patrimoine immatériel est constitué d'éléments qui peuvent se transmettre d'une personne à une autre ou d'un groupe à un autre. Ce sont :

- les savoir-faire
- les connaissances
- les expressions
- les pratiques
- les représentations.

Parce qu'il est transmis par des porteurs de traditions, de génération en génération, le patrimoine immatériel est vivant.

### Exemples d'éléments du patrimoine immatériel

- Une forme traditionnelle de musique, de danse ou de jeu
- Un rituel marquant un passage important dans la vie d'individus ou de groupes
- Une pratique liée à la chasse, à la pêche ou à la cueillette
- Une manifestation festive à laquelle participe un grand nombre de membres de la communauté (comme une fête qui souligne le passage des saisons)
- La connaissance des usages médicinaux de certaines plantes locales
- La fabrication artisanale d'objets.

### B.3. Selon le niveau du classement :

- **Patrimoine local ou régional :**

Une communauté ou un groupe, habitant une localité ou une région bien déterminée, doit reconnaître un élément comme faisant partie de son patrimoine culturel pour qu'il soit considéré comme du patrimoine local ou régional.

- **Patrimoine national :**

**Un élément reconnu comme faisant partie du patrimoine national d'un pays.**

- **Patrimoine mondial de l'humanité :**

Les monuments, ensembles et sites ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science (patrimoine culturel), ainsi que les monuments naturels, formations géologiques, sites naturels ayant une valeur exceptionnelle du point de vue esthétique ou scientifique (patrimoine naturel).

La notion de patrimoine mondial a été officiellement reconnue par la Conférence générale de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) de Paris en 1972 et est entrée en vigueur en 1975.

Une convention internationale fixe le cadre administratif et financier pour la protection du patrimoine mondial.

## C. Patrimoine architectural et urbain

### C.1. Patrimoine architectural

*Le patrimoine architectural* qui, outre l'architecture populaire, comprend désormais l'architecture vernaculaire ainsi que l'architecture et les ensembles ruraux, d'abord reconnus et protégés par les pays scandinaves qui, dès les années 1920, créèrent à cet effet les premiers musées de plein air. En outre, dans de nombreux pays européens, se fait jour la volonté d'inclure dans le patrimoine l'architecture du 20<sup>ème</sup> siècle. Mais la protection et la conservation de celle-ci posent de difficiles

problèmes quant aux critères de choix des édifices retenus (intérêt typologique, technique, esthétique) et quant aux coûts de leur restauration ou de leur réutilisation.

## C.2. Patrimoine urbain

*Le patrimoine urbain* qui comprend les tissus, prestigieux ou non, des villes et ensembles traditionnels préindustriels et du 19<sup>ème</sup> siècle, et tend à englober de façon plus générale tous les tissus urbains fortement structurés. La notion de patrimoine urbain a été proposée pour la première fois par G.Giovannoni.

Schématiquement, la reconnaissance du patrimoine urbain a été préparée et réalisée au cours de trois étapes qui se sont déroulées successivement dans trois pays différents, la Grande-Bretagne, l'Autriche et l'Italie et qu'on peut lier aux trois noms symboliques de Ruskin, Sitte et Giovannoni :

- Tout d'abord, dès les années 1840, **Ruskin** découvre la valeur mémorial de l'architecture domestique à laquelle il accorde le même prix qu'à l'architecture monumentale. C'est à ce titre qu'il est le premier à s'élever contre les destructions opérées, sous l'impact de la révolution industrielle, dans les tissus traditionnels des villes européennes. Pour lui, la conservation de ces tissus est exigée par la piété due au travail des générations passées. Il n'admet pas la transformation de la ville européenne.
- Ensuite, **Camillo Sitte** (1889), sensible, au contraire, à la nécessaire mutation des espaces traditionnels, conçoit, le premier, la ville et les quartiers anciens comme des ensembles « historiques » dont l'usage est périmé et qui, pour la vie moderne, n'ont plus d'intérêt que pour l'art et le savoir. Son étude minutieuse des tissus anciens est essentiellement motivée par l'espoir de découvrir des règles d'organisation esthétique de l'espace, transposables aux créations de l'urbanisme contemporain. L'objectif propre de Sitte n'était pas la préservation des espaces traditionnels. Cependant, ses analyses sont à l'origine d'une conservation muséale des villes historiques que traduit en partie la notion de « ville d'art et d'histoire ».
- Enfin, **Giovannoni** assimile, en les dépassants, les deux démarches opposées de Ruskin et de Sitte. Dès 1913, dans un article qui anticipe son livre majeur de 1931, il substitue au concept d'architecture domestique celui, plus général, d'architecture mineure, fait de la ville historique un monument en soi, irréductible à la somme de ses parties, et surtout élabore une théorie qui réintroduit les tissus anciens dans la vie contemporaine en les intégrant dans les plans directeurs d'urbanisme et en les réservant à des usages adaptés à leur morphologie spécifique. Giovannoni a également développé une méthode de curetage (*diradamento*) des ensembles anciens et il est à l'origine de la loi italienne du 29 Juin 1939 sur les ensembles historiques. De plus, Giovannoni avait aussi, le premier, mis l'accent sur la valeur sociale du patrimoine urbain ancien. Depuis, ses idées ont été reprises et appliquées en Italie, notamment par la ville de Bologne. Elles ont reçu une consécration à l'échelle internationale dans la *Recommandation* dite de Nairobi « *concernant la sauvegarde des ensembles historiques ou traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine* », adoptée par la Conférence générale de l'Unesco à Nairobi le 26 Novembre 1976.

## C.3. Protection du patrimoine architectural et urbain

La protection du patrimoine est régie par :

- Des **chartes**, référence professionnelle dressée par des experts et contenant des orientations, critères et bases de la conservation selon l'institution ou l'école à laquelle appartiennent ces rédacteurs.
- Des **accords**, entre personnes, institutions ou états (ex. chartes de l'UNESCO).
- Des **lois**.

Les patrimoines culturel et naturel font l'objet d'une législation spécifique, évolutive, de même type que celle des monuments historiques. En matière de patrimoine culturel, cette législation consacre la même inflation, donne lieu aux mêmes difficultés (critères de sélection par exemple), soulève les mêmes questionnements.

Pour ce qui est du patrimoine naturel, elle doit, en revanche, répondre à d'autres problématiques, notamment, celles scientifique, économique et politique (cf. les conflits entre les intérêts divergents de l'écologie et du tourisme local que soulève, par exemple, la protection de la montagne ou du littoral).

Le Comité du patrimoine mondial, composé de représentants des Etats partie à la convention, établit une liste des biens du patrimoine mondial et une liste du patrimoine mondial en péril. La « valeur universelle exceptionnelle » est déterminée par deux séries distinctes de critères pour les biens culturels (six critères plus un critère d'authenticité) et naturels (quatre critères plus des conditions d'intégrité).

Ces critères, dont le maniement s'avère délicat, demanderont à être précisés et affinés. Parmi les biens figurant sur la liste du patrimoine mondial, citons par exemple : palais de Dioclétien à Split, place et jardins à Wurtzbourg, châteaux et forts du Ghâna, Le Caire islamique, Ouro Preto au Brésil, Leptis Magnas en Libye, Mohenjo-Daro au Pakistan, Cité sacrée de Anuradhapura à Ceylan.

#### **C.4. Objectifs de la conservation**

Parmi les grands objectifs de la conservation du patrimoine selon le consensus international, nous pouvons citer :

- Conserver la dimension civilisationnelle pour la mémoire et l'identité de la société ;
- Enrichir la culture humaine en préservant la diversité culturelle des peuples ;
- Les valeurs culturelles et sociales du patrimoine sont source éducative, scientifique, artistique, culturelle et sociale ;
- La conservation d'une matière stratégique ayant un rôle dans le développement économique local.

## Cours N° : 02

# IDENTIFICATION DU PATRIMOINE URBAIN ET

## ARCHITECTURAL

### *Structure du cours*

*A. Les critères de sélection du patrimoine mondial*

*B. Méthodologie d'analyse du patrimoine bâti*

*1- Identifier et qualifier l'objet patrimonial*

- *Valeur architecturale*
- *Valeur urbaine*
- *Valeur en termes de réseaux*
- *Valeur de centralité*
- *Valeur de repère*
- *Valeur environnementale*

*2- Valider la valeur patrimoniale*

- *Valeur historique*
- *Valeur esthétique*

*3- Évaluer les risques*

- *État de conservation*
- *Transformation de l'environnement*
- *Changement d'usage/fonction*
- *Risques naturels*



## A. Les critères de sélection du patrimoine mondial

Pour figurer sur la Liste du patrimoine mondial, les sites doivent avoir une valeur universelle exceptionnelle et satisfaire à au moins un des dix critères de sélection. Ces critères sont expliqués dans les Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial qui est, avec le texte de la Convention, le principal outil de travail pour tout ce qui concerne le patrimoine mondial. Les critères sont régulièrement révisés par le Comité pour rester en phase avec l'évolution du concept même de patrimoine mondial.

Jusqu'à la fin de 2004, les sites du patrimoine mondial étaient sélectionnés sur la base de six critères culturels et quatre critères naturels. Avec l'adoption de la version révisée des Orientations, il n'existe plus qu'un ensemble unique de dix critères.

	Critères culturels					Critères naturels			
<b>Orientations 2002</b>	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(1)	(2)	(3)	(4)
<b>Orientations 2005</b>	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)

1. Représenter un chef-d'œuvre du génie créateur humain ;
2. Témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages ;
3. Apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue ;
4. Offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine ;
5. Etre un exemple éminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer, qui soit représentatif d'une culture (ou de cultures), ou de l'interaction humaine avec l'environnement, spécialement quand celui-ci est devenu vulnérable sous l'impact d'une mutation irréversible ;
6. Etre directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle. (Le Comité considère que ce critère doit préférablement être utilisé en conjonction avec d'autres critères);
7. Représenter des phénomènes naturels ou des aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelles ;
8. Etre des exemples éminemment représentatifs des grands stades de l'histoire de la terre, y compris le témoignage de la vie, de processus géologiques en cours dans le développement des formes terrestres ou d'éléments géo-morphiques ou physiographiques ayant une grande signification ;
9. Etre des exemples éminemment représentatifs de processus écologiques et biologiques en cours dans l'évolution et le développement des écosystèmes et communautés de plantes et d'animaux terrestres, aquatiques, côtiers et marins ;
10. contenir les habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation in situ de la diversité biologique, y compris ceux où survivent des espèces

menacées ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation.

La protection, la gestion, l'authenticité et l'intégrité des biens sont également des considérations importantes.

Depuis 1992, les interactions majeures entre les hommes et le milieu naturel sont reconnues comme constituant des **paysages culturels**.

## **B. Méthodologie d'analyse du patrimoine bâti**

Les seuls critères architecturaux et esthétiques se révélant insuffisants à juger de la valeur patrimoniale d'un objet, une analyse du tissu, de la trame, de la permanence de certains tracés, du réseau viaire et du parcellaire, à travers la superposition et le croisement de cartes anciennes et nouvelles est indispensable.

### **Critères d'évaluation du patrimoine bâti**

A partir des informations rassemblées et des cartes produites, l'objectif est de définir une procédure pour déterminer la valeur d'un objet d'un point de vue patrimonial.

Une grille d'analyse est à élaborer et chaque objet doit être étudié de façon individuelle.

Trois volets doivent être évalués : L'identification de l'objet, sa valeur patrimoniale et ses risques.

- Identifier et qualifier les objets patrimoniaux : Vise à améliorer la connaissance que l'on a des objets concernés, selon des critères variés, objectifs ou subjectifs.
- Valider la valeur patrimoniale. Validation auprès des élus de la valeur patrimoniale que peuvent avoir les objets identifiés précédemment. Les élus sont également susceptibles d'évoquer des critères de patrimonialisation non soupçonnés jusque là.
- Évaluer les risques. Malgré sa valeur, tout élément de patrimoine est soumis à des risques, à des degrés divers. C'est pourquoi il est important de déceler le danger pouvant peser sur un élément afin d'avoir une réaction adéquate vis à vis de celui-ci.

Chaque volet est décliné en plusieurs critères. La grille d'analyse permet d'évaluer et de croiser les valeurs. Cette valeur est évaluée sur une échelle croissante allant de 1 à 3

Considérant la qualité patrimoniale des éléments inventoriés, il a été proposé de faire un classement en deux temps.

Pour identifier les objets présentant à la fois de grandes qualités et sur lesquels pèse une menace forte, les valeurs qualitatives et les risques ont été croisés. Les objets dont la valeur qualitative égale ou dépasse la note de 15 et dont la valeur de risque égale ou dépasse la note de 5 ont ainsi systématiquement sont retenus.

### **1- Identifier et qualifier l'objet patrimonial**

- **Valeur architecturale :**

Les critères peuvent être stylistiques, esthétiques et/ou techniques. Sont ainsi pris en compte

- le style,
- l'authenticité du bâti,
- sa conception,
- les techniques mises en œuvre pour sa réalisation,
- les matériaux utilisés.

Cela concerne indifféremment tout type d'architecture (vernaculaire, moderne, contemporaine...).

Il en résulte 03 niveaux ou 03 échelles d'évaluation :

- A. Faible valeur architecturale.** L'objet, banal ou standardisé, ne se démarque nullement par des qualités esthétiques ou techniques.
- B. Valeur architecturale intermédiaire.** Construction se démarquant de la production standardisée car représentative d'un style local, du mouvement moderne ou d'une époque, ou encore par sa conception par un architecte.
- C. Valeur exceptionnelle.** L'objet, qu'il soit unique ou un représentant éminent d'un style architectural important dans l'histoire, présente des qualités esthétiques et techniques indéniables, le démarquant nettement du tissu bâti local.

- **Valeur urbaine :**

Cette évaluation porte sur l'ensemble urbain que constitue l'îlot. Elle permet de mesurer combien l'environnement proche de l'objet, son îlot, s'inscrit dans un contexte urbain, par son homogénéité, sa densité, ses aménités, etc. Ce critère peut être envisagé comme un équivalent de la valeur architecturale mais à l'échelle de l'îlot.

Il en résulte aussi 03 niveaux ou 03 échelles d'évaluation :

- A. Faible valeur urbaine.** L'objet est isolé, dans une trame lâche ou est dans un contexte non urbain.
- B. Valeur urbaine moyenne.** L'objet n'est pas isolé et s'insère dans un continuum bâti. Son îlot présente un caractère urbain relatif mais la cohérence et la cohésion de l'ensemble sont limitées.
- C. Forte valeur urbaine.** L'objet fait partie d'un îlot homogène au caractère urbain prononcé. La cohérence de l'ensemble lui confère des qualités urbaines éminentes.

- **Valeur en termes de réseaux :**

Évaluation de l'objet en fonction de sa proximité avec les réseaux linéaires de différentes natures et son inscription dans le territoire. Ces réseaux peuvent être routiers, viaires, hydrographiques, naturels (haies, bocages...) ou autres. Sont pris en compte

- l'ancienneté,

- l'historicité du réseau auquel l'objet se rattache mais aussi
- son importance et
- sa qualité, actuellement et par le passé.

Il en résulte :

- A. L'objet n'est pas situé sur un axe historique ou un axe majeur actuel.** Aucun autre réseau notable ne s'y rattache.
- B. L'objet est situé sur un axe secondaire avec une valeur historique.** Ou encore l'objet bénéficie d'une situation proche d'un cours d'eau important, ou d'une trame naturelle découlant d'une certaine appropriation de l'environnement (jales, bocages...).
- C. L'objet est situé sur un axe historique ayant conservé son rôle structurant, son implantation lui procure une situation de première importance.** Le cumul de plusieurs réseaux (naturel + historique) peut également justifier cette note.

- **Valeur de centralité :**

Évaluation de la situation de l'objet par rapport aux centralités polarisant le territoire ou aux secteurs ayant joué ce rôle par le passé. Il en résulte :

- A. De par son isolement, son caractère périphérique ou sa situation dans un secteur monofonctionnel,** l'objet n'est pas associé à une centralité et ne l'a jamais été.
- B. L'objet fait partie d'une centralité nouvelle ou secondaire ou encore est situé dans une centralité passée** (anciens hameaux...).
- C. L'objet est situé dans une centralité majeure actuelle et historique.**

- **Valeur de repère :**

Il s'agit d'évaluer si l'objet constitue par

- sa morphologie,
- son élévation,
- son architecture,
- son originalité ou encore
- sa situation,

Un repère au sein du tissu urbain. Sont évaluées sa visibilité matérielle mais aussi symbolique. Il en résulte :

- A. L'objet n'a pas de valeur de repère,** il passe inaperçu au sein de la trame bâtie ou bien sa situation ne lui permet pas d'avoir une valeur de repère.
- B. L'objet est facilement repérable par son architecture ou sa situation (angle de rue, place...)** mais n'est pas associé à une symbolique particulière.
- C. L'objet est identifiable de tous.** Il peut être visible de loin, très imposant ou jouer un rôle symbolique fort.

- **Valeur environnementale :**

Évaluation du cadre paysager et naturel d'un objet ou de son environnement. Sont prises en compte

- les qualités d'agrément,
- les qualités esthétiques,
- l'aménité urbaine
- ou encore écologiques/éco systémiques.

Il en résulte :

- A. L'objet ne présente aucune qualité naturelle**, par la pauvreté des abords ou par son caractère très urbain. Pour un espace naturel : espace frustré de type friche ou terrain vague.
- B. L'objet s'inscrit dans un cadre à dominante naturelle sans qualité éminente ou bien dispose d'un environnement immédiat contrastant positivement avec le voisinage.** Pour un espace naturel : espace entretenu et valorisé mais de taille réduite ou sans caractère exceptionnel.
- C. L'objet possède un cadre environnemental exceptionnel.** Pour un espace naturel : espace de très grande surface même si peu valorisé ou bien espace aux aménagements hors du commun.

## 2- Valider la valeur patrimoniale :

- **Valeur historique :**

Évaluation des propriétés immatérielles de l'objet, ce critère vient déterminer son importance aux yeux de l'histoire, pour le rôle qu'il a joué ou pour les événements qu'il a pu héberger. Ce critère vient aussi rendre compte du caractère novateur d'un objet ou d'un ensemble urbain et ce moins pour ses qualités morphologiques que pour le processus politique, juridique, législatif, économique ou social lui ayant permis de voir le jour.

Il en résulte :

- A. Aucune valeur historique.** L'objet n'est pas relié à un événement historique et n'est pas constitutif d'un jalon d'évolution urbanistique.
- B. Valeur historique moyenne.** L'objet est relié à un événement d'histoire locale ou d'importance modeste.
- C. Valeur historique élevée.** L'objet est relié à un événement ou personnage d'ampleur majeure (régionale voire nationale) ou témoigne d'une évolution de l'urbanisme, d'une procédure de conception nouvelle et innovante.

- **Valeur esthétique :**

Évaluation de la valeur esthétique de l'objet, selon des critères davantage subjectifs que stylistiques ou académiques. Ce critère fondé sur la sensibilité, tente de déceler le « beau ». Il en résulte :

- A. Objet sans qualité esthétique ou tout à fait banal.**

- B. **Objet présentant quelques modestes qualités esthétiques et/ou ne rencontrant pas l'unanimité.**
- C. **Qualités esthétiques exceptionnelles et ce plutôt unanimement.**

### **3- Évaluer les risques :**

La grille d'évaluation suivante aborde plusieurs types de risques, lesquels sont déclinés selon un danger croissant allant de 0 à 3.

- **État de conservation :**

Il s'agit d'évaluer l'état général de l'objet, de son intégrité physique et structurelle (nécessité d'une intervention pour éviter un effondrement). Il en résulte :

**3.** L'objet est fortement dégradé voire en ruines. Son état est préoccupant et laisse envisager une démolition ou un effondrement prochain. Ou encore l'objet a été rendu méconnaissable par de profondes modifications non coordonnées avec l'édifice d'origine.

**2.** Ou encore l'objet a subi des modifications importantes et non coordonnées avec le reste de l'édifice.

**1.** L'objet présente des signes d'usure ou de dégradations. Son état est susceptible d'empirer sans mesures d'entretien ou de rénovation.

**0.** L'objet ne présente pas de signe de préoccupation, il est en bon état et entretenu.

- **Transformation de l'environnement :**

Évaluation de l'incidence vis à vis de l'objet, que peut avoir l'évolution de l'environnement, du voisinage, du territoire proche, et ce grâce au relevé des permis de construire, sites de projet voisins ainsi que du gisement foncier. Les changements juridiques, législatifs, réglementaires impactant l'objet sont également pris en compte. Il en résulte.

**3.** Des changements majeurs du contexte sont intervenus ou à venir, tant d'un point de vue physique, sites de projet, pression foncière, que juridique ou réglementaire.

**2.** Transformation moyenne. Quelques changements significatifs sont à signaler mais sans bouleversement majeur.

**1.** Faible transformation. Le contexte n'a très peu, voire pas changé.

**0.** L'environnement de l'objet se distingue par sa stabilité.

- **Changement d'usage/fonction :**

S'il peut être une chance pour sa préservation, le changement de fonction d'un bâtiment peut aussi présenter des risques. La compatibilité des nouveaux usages est évaluée en fonction de critères physiques et symboliques, dans l'optique également de la cohérence entre contenu et contenant.

3. L'objet a acquis une nouvelle fonction mettant en danger l'édifice, de par son absence de compatibilité physique et symbolique.

2. L'objet a changé de fonction. La compatibilité est incomplète mais le risque limité.

1. L'objet a acquis de nouveaux usages compatibles.

0. L'objet a conservé sa fonction primitive

- **Risques naturels :**

Évaluation des risques d'ordre naturel, inhérents au territoire, et pouvant avoir d'importantes conséquences sur l'intégrité des bâtiments. Les risques naturels peuvent être aggravés ou amplifiés par l'action humaine.

3. Risques multiples et/ou à un niveau d'alerte élevé.

2. Nombre réduit de risques mais à un niveau de gravité à considérer.

1. Nombre réduit de risques et à un niveau de gravité non alarmant

0. Aucun risque naturel à signaler.

**Cours N° : 03**

**METHODES D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE  
URBAIN ET ARCHITECTURAL**

*Structure du cours*

*I. PRINCIPES*

*A. Les missions*

*B. Le champ de l'Inventaire*

*C. Le principe topographique*

*II. MÉTHODE*

*A. Les objets d'étude*

*B. Les modes d'approche*

*C. Une entreprise de description*



## I. PRINCIPES

### A. Les missions

#### 1. Les fondements

- La création, en 1964.
- Sa tâche fondamentale : constituer, au niveau national et sur tout le territoire, un ensemble documentaire pérenne et accessible à tous, dont l'exploitation scientifique et la publication soient les prolongements logiques.

#### 2. Pour un renouvellement de l'histoire de l'art

Le renouvellement de l'histoire de l'art français a passé par plusieurs voies :

**La première voie :** Réinventer la recherche grâce à une mise en rapport de différents niveaux, des objectifs nationaux et un ancrage régional des services.

**La deuxième voie :** exiger plus de rigueur pour la description des œuvres et un intérêt nouveau pour l'identification des techniques, fondements de l'entreprise de publication des *Principes d'analyse scientifique*.

#### L'objectif :

- Garantir l'homogénéité des données pour rendre possibles comparaisons et synthèses nouvelles.
- L'analyse d'œuvres en grand nombre permet de tirer des enseignements originaux.

#### 3. Une contribution à l'aménagement du territoire

L'inventaire :

- interlocuteur privilégié des organismes et des responsables locaux chargés de la gestion du patrimoine et de l'aménagement du territoire ;
- il participe de la politique d'aménagement du territoire, figurant parmi les équipements culturels au même titre que les maisons de la culture ;
- Il aide Les collectivités territoriales à développer le tourisme ;
- Il aide Les collectivités territoriales, à valoriser l'image de leur pays pour y attirer les entreprises et de nouvelles populations ;
- Il permet une démarche de reconnaissance du patrimoine dans des secteurs ruraux en reconversion, ou dans des secteurs urbains dont la dimension historique n'est perçue ni par les habitants, ni, parfois, par les élus.
- Il constitue un outil d'aide à la décision (aménager le territoire, projeter les équipements et délivrer les permis de construire ;
- Il peut apporter des éléments essentiels à la compréhension historique et esthétique du territoire ;

- Il constitue un outil de sensibilisation et de pédagogie utile à chacun pour se situer dans un espace géographique, historique, esthétique, civique et social.
- Il permet à chacun, de connaître l'histoire et l'intérêt de la ville, du village, du quartier, de la rue, ou de l'immeuble qu'il habite.

## **B. Le champ de l'Inventaire**

### **1. Les contours du champ patrimonial**

La notion de patrimoine, s'est rapidement étendue ces dernières années jusqu'à englober l'essentiel des productions du passé. Il ne s'agit donc pas seulement d'aller sur le terrain reconnaître un patrimoine qui serait déjà là, identifiable comme tel de manière incontestable, mais de constituer le corpus possible des objets auxquels est attachée une valeur culturelle et de renouveler la connaissance sur ceux que l'on croyait connaître.

C'est pourquoi les enquêtes se doivent d'aller, au-delà du connu, vers ce que l'on a communément appelé les nouveaux patrimoines.

### **2. Le cadre territorial**

L'Inventaire général du patrimoine culturel s'applique à l'ensemble du territoire national. Il peut toucher aussi l'ensemble du patrimoine français d'outre mer et des ex-colonies, à la demande des états respectifs.

### **3. Le cadre chronologique**

Les bornes chronologiques sont fixées à l'an 400 après J.C. pour la limite haute et à 30 ans avant la réalisation de l'enquête pour la limite basse.

### **4. La limite du statut juridique des biens étudiés**

Il existe des obstacles juridiques et matériels qui peuvent limiter l'étude des objets privés. On distinguera donc ci-dessous ce qui doit impérativement être pris en compte dans les enquêtes topographiques de ce qui ne le sera que si les circonstances s'y prêtent.

Relèvent d'un inventaire :

- Tout ce qui, se rattache à l'urbanisme ou à l'architecture, que l'œuvre appartienne à l'Etat ou à une collectivité publique, ou encore à des personnes physiques ou morales, dans le respect de la vie privée et du droit de la propriété ;
- Les biens mobiliers, la statuaire de plein air et les décors d'édifices appartenant à l'Etat ou à une collectivité publique et en particulier les dépôts de l'Etat ;
- Les biens protégés au titre des Monuments historiques, qu'ils soient considérés comme meubles ou immeubles, publics ou privés.

En fonction des possibilités, sont pris en compte :

- Le patrimoine des associations (mobilier des associations culturelles), le patrimoine privé d'établissements publics (pour l'essentiel, celui des hôpitaux) et celui appartenant à des collectivités diverses (syndicats, congrégations, corporations, confréries, clubs sportifs, orchestres et harmonies municipales, etc.) ;
- Les décors d'édifices privés, immeubles par nature (verrières de chapelles, décors sculptés de façades, peintures monumentales) ;
- Le mobilier de propriété privée, et plus particulièrement les meubles et objets "régionaux", le mobilier lié à l'histoire d'un édifice, mais aussi toute œuvre présentant un intérêt patrimonial ;

## 5. L'état matériel des objets étudiés

Une enquête topographique s'intéresse avant tout à ce qui existe, dans l'état et le lieu où les œuvres se trouvent au moment de l'enquête. Ce principe appelle néanmoins certaines précisions.

Peuvent être étudiées, en fonction d'un intérêt qui doit être argumenté :

- Des œuvres ou des ensembles d'œuvres disparues, à condition qu'elles soient bien documentées, et représentées par le dessin, la gravure ou des photographies anciennes ;
- Des œuvres non réalisées, à condition qu'elles se rattachent précisément à l'aire d'étude et soient, elles aussi, connues par des projets figurés.

Le fait qu'une œuvre ait subi des transformations, récentes ou non, ne l'exclut pas du champ d'investigation, qu'il s'agisse par exemple,

- pour un édifice, de l'épiderme (enduit refait, couverture remplacée, huisseries renouvelées),
- voire du gros œuvre (percements, surélévations, etc.),
- pour une opération d'urbanisme,
- modification d'une rue,
- reconstruction d'édifices, etc.
- recomposition d'un vitrail ne l'exclut pas du champ de l'étude.

Le choix de l'étude doit être apprécié en fonction de l'intérêt de l'un ou l'autre des états de l'œuvre, voire en fonction de l'intérêt de sa transformation que l'on évitera de qualifier de "dénaturation".

Lorsque l'observation ou la documentation ne permettent pas de préciser leur fonction, ces œuvres sont désignées comme "ensemble non identifié" ou "édifice non identifié" ou "œuvre de fonction non identifiée".

## C. Le principe topographique

### 1. Les atouts de l'approche topographique

Les atouts d'une approche topographique sont décisifs. Parce que les œuvres étudiées occupent une place fixe dans l'espace et que cette place détermine un ensemble de relations entre elles et avec leur environnement, il y a dans la connaissance et l'interprétation de cette localisation et de ces relations une source d'informations fondamentale sur les œuvres elles-mêmes.

La connaissance historique du territoire étudié (phases de prospérité ou de déclin, activités autrefois pratiquées, etc.) permet d'expliquer certains caractères architecturaux.

## 2. Des thématiques circonscrites

Les thématiques peuvent être circonscrites sur différentes échelles (nationale, régionale, locale), suivant la nature de la thématique développée, l'objectif de l'étude et l'urgence de l'enquête.

## 3. Les opérations ponctuelles

Il arrive que soient étudiées, hors aire d'étude programmée, des œuvres menacées ou présentant des conditions d'étude exceptionnelles. Ces opérations sont nécessaires et opportunes ; elles permettent de :

- conserver une description détaillée d'un édifice avant sa démolition, lors de découvertes fortuites sur un chantier,
- bénéficier d'échafaudages qui offrent des conditions d'observation et de prises de vues uniques, etc.

## 4. "Aires d'étude" et territoire

La démarche topographique, y compris lorsqu'elle s'applique à des études thématiques, nécessite la définition d'"aires d'étude".

Pour des raisons pratiques, les "aires d'étude" sont découpées dans le tissu administratif qui correspond à une unité de travail pertinente pour l'analyse de certains types d'œuvres, notamment l'habitat.

Parfois c'est le regroupement de plusieurs communes qui peut s'adapter à la thématique développée.

En milieu urbain en revanche, les limites de l'objet l'emportent sur le découpage communal, qu'il le dépasse (l'agglomération) ou qu'il le subdivise (quartiers, "centres anciens", etc.)

Des circonscriptions plus vastes permettent aujourd'hui de considérer comme "aire d'étude" une région entière, notamment dans le cas de certaines thématiques.

## 5. Le choix des aires d'étude

L'intérêt scientifique doit déterminer en priorité le choix des nouvelles aires d'étude selon des perspectives qui peuvent être diverses : patrimoine présentant des caractères originaux, zone géographique peu documentée en histoire de l'art, problèmes nouveaux dont on attend des avancées méthodologiques, etc.

Viennent ensuite des critères contingents tels que :

- Les transformations et destructions prévisibles, qu'elles soient spontanées ou issues d'aménagements programmés ;

- A l'inverse, le bon état de conservation de ce même patrimoine, qui peut en rendre l'étude particulièrement intéressante ;
- La participation à l'établissement de l'atlas de l'architecture et du patrimoine ;
- L'intérêt porté par la population et ses élus au patrimoine,
- Enfin, la conjonction possible avec les travaux d'autres organismes, permettant la mise en place de partenariats susceptibles d'enrichir l'étude.

Il faut enfin considérer qu'un inventaire reste toujours ouvert et susceptible d'enrichissements. Des objets qui sont tout simplement invisibles dans l'état présent de la culture et de la sensibilité pourront devenir les enjeux d'une étude future. D'autre part, l'action du temps porte en soi la transformation et la disparition plus ou moins rapide des objets inventoriés une première fois. Une enquête future devra permettre de mesurer l'ampleur de ce processus.

## 6. La question des échelles

L'échelle choisie doit être appropriée aux objectifs fixés en matière de connaissance. Plus le territoire embrassé est large, plus les liens fonctionnels ou formels entre les œuvres, quoique plus difficiles à appréhender, plus aussi la mise en forme de la recherche est longue, la perspective de la synthèse éloignée.

On conçoit que l'enquête à l'échelle départementale ne perçoive pas la valeur des édifices inventoriés de la même manière que celle opérée dans le cadre d'un village.

## II. MÉTHODE

### A. Les objets d'étude

#### 1. La construction de l'objet d'étude

Le primat de l'approche topographique induit une méthode allant du général au particulier : du territoire à la parcelle, de l'espace contenant aux objets mobiliers contenus, de l'individu aux parties constituantes, chacune de ces entités étant susceptible de devenir objet d'étude.

#### 2. Les individus

##### L'unité fonctionnelle

Dans le domaine de l'architecture comme dans celui des objets mobiliers, ce sont les grandes catégories fonctionnelles - les genres - qui déterminent les principes d'identification et de classification des œuvres. En revanche, les œuvres urbanistiques sont plus généralement identifiées selon des critères morphologiques.

Certaines œuvres peuvent appartenir à plusieurs genres et donc faire l'objet d'une double dénomination. Il peut s'agir de deux ou plusieurs *fonctions combinées*.

##### Une unité d'étude en architecture : l'édifice

L'*édifice* est un bâtiment ou un groupe de bâtiments affectés à une même fonction-destination et construits sur un terrain d'un seul tenant qui constitue le fonds.

### **L'unité d'étude de l'espace urbain : l'opération d'urbanisme**

L'*opération d'urbanisme* est un aménagement de l'espace comprenant réseaux, parcellaire, équipements selon une planification pouvant inclure des contraintes architecturales ; à une autre échelle, c'est une unité caractérisée par une composition architecturale commune, en tout ou en partie, à deux édifices ou plus, à un réseau, un ouvrage de ceinture, une fortification ou un octroi.

### **3. Les ensembles**

**Un ensemble est le résultat du jeu des relations de complémentarité qui s'établissent entre plusieurs œuvres ou ouvrages rassemblés dans un même lieu ou reliés par un même tracé.** Il n'est pas constitué par la simple addition des éléments qui le composent mais aussi par les relations qu'ils entretiennent entre eux ; on peut appréhender ces relations de plusieurs points de vue :

- *celui de la fonction* qui est de nature très diverse
- *celui de la conception*
- *celui du mode d'implantation*
- *celui encore de l'événement fondateur*

### **4. Les parties constituantes**

L'intérêt de l'identification des ensembles, la difficulté de l'appréhension de certaines œuvres complexes - par exemple certains édifices eux-mêmes composés de plusieurs bâtiments qui, pris isolément, justifient une étude développée - mettent en évidence la qualité de partie constituante de certaines œuvres.

### **5. Les familles**

**La famille est formée par tous les individus d'un même genre présents sur un territoire.**

### **6. Les œuvres de série, répliques et copies**

**L'œuvre de série est produite par l'exécution en plusieurs exemplaires d'un même projet.** La série, rassemblant des œuvres qui entretiennent une relation de parenté fonctionnelle, formelle et historique peut être considérée comme une variante de la famille, mais la parenté est ici beaucoup plus forte puisqu'elle s'étend au processus de fabrication lui-même.

Dans le domaine de l'architecture, l'œuvre de série est généralement le résultat de l'intervention d'un même maître d'œuvre. L'exécution passe alors par la réalisation d'un modèle.

### **Répliques, copies**

On appelle réplique la reproduction d'une œuvre, réalisée ou organisée par l'auteur lui-même. On appelle copie une reproduction d'une œuvre, éventuellement dans d'autres techniques, par d'autres personnes que l'auteur lui-même.

## 7. Les études urbaines

Les études d'agglomérations importantes, confrontées à la forte densité du bâti, voire à une saturation de l'espace, ont montré, après les avoir explorées finement, les limites des seules approches individuelles ou collectives des édifices. L'étude urbaine repose sur l'analyse morphologique de la ville, de son développement historique et économique, et de tous les phénomènes proprement urbanistiques qui ont accompagné, cadré ou contraint ce développement.

### B. Les modes d'approche

#### 1. L'observation directe

Elle s'appuie sur le terrain et l'appréhension de l'objet *in situ* qui passe par une définition de la place de l'approche historique : recherche, exploration et sélection des sources publiées ou non sur les œuvres.

Les informations réunies à cette occasion préparent la lecture archéologique des œuvres, fondée sur l'observation directe et fournissent des repères, notamment pour la datation.

L'ambition de l'Inventaire repose sur l'idée, aujourd'hui largement partagée, que la culture matérielle constitue une source première de connaissance. De la matérialité des choses – la composition ou la forme, le matériau, la technique de mise en œuvre – peut sortir un sens : la fonction, l'usage, la date.

Une bonne économie de la recherche passe donc d'abord par la recension, la critique et l'exploitation de la documentation susceptible de renseigner les œuvres avant l'enquête sur le terrain.

L'ordre logique propre aux procédures ne recouvre pas l'ordre méthodologique qui donne le primat au terrain. En définitive, les sources sont soumises à une double critique, la critique interne des documents, commune à toute recherche historique, et la critique archéologique qui confronte la source à l'objet.

Par la suite, un retour aux fonds documentaires, mais en l'occurrence ponctuel, s'avère nécessaire, lorsque l'intérêt de l'œuvre le réclame pour vérifier des hypothèses et trouver des réponses aux questions soulevées par l'observation.

#### 2. Le recensement

**Le recensement consiste à identifier tous les objets entrant dans le champ d'investigation défini préalablement à chaque enquête. C'est un dénombrement qui rend possible des tris selon quelques critères sommaires : désignation, localisation, datation, attribution, évaluation.**

#### 3. L'étude

L'étude met en œuvre des investigations et des outils différents, tant au niveau de la préparation de l'enquête et de la recherche documentaire, qu'au niveau de l'enquête elle-même : temps d'observation, relevés graphiques et photographiques, etc. Elle sollicite plus de moyens d'analyse pour le traitement des données : analyse statistique, cartographique, descriptive, recherches comparatives, investigations complémentaires dans les sources qui permettront de développer synthèses et conclusions. Les études doivent aussi déboucher sur une évaluation argumentée - à défaut de jamais pouvoir être définitive - des œuvres.

### **C. Une entreprise de description**

#### **1. Les éléments documentaires**

##### **Le texte**

L'enquêteur est auteur d'un texte qui, sur chaque œuvre, remplit une triple fonction : identification, généralisation, organisation qui véhicule une information complémentaire aux apports spécifiques de l'image.

##### **L'image**

L'enquêteur organise la collecte et guide la réalisation des images assurant la représentation de l'œuvre dans le dossier. Ce sont :

- Les reproductions de documents sélectionnés existant préalablement à l'enquête, entre autres les cartes postales et les vues aériennes, mais aussi tout document iconographique, ancien ou moderne, utile pour la documentation des dossiers ;
- Les photographies, les relevés, schémas et croquis réalisés à l'occasion des enquêtes.

##### **La cartographie**

La cartographie est un outil documentaire de base à la fois pour la localisation et l'identification des objets de l'enquête, leur étude et pour leur accès documentaire. Avant de décrire une œuvre, il faut la situer et délimiter son emprise au sol pour la nommer. La carte permet de présenter sur un plan les objets de l'enquête, à la fois dans leur position absolue et dans leur position relative : relations en distances, en directions, relations avec le territoire (données géographiques, géologiques, etc.) et avec d'autres objets d'étude.

#### **2. Le dossier**

##### **Un assemblage des éléments**

Le dossier est l'assemblage organisé des différents éléments documentaires, textes et images évoqués ci-dessus. Il vise à restituer au mieux la description des objets d'étude, par la complémentarité et l'apport spécifique de chaque mode de représentation.

##### **Dossier papier et dossier numérique**



Les possibilités croissantes offertes par l'informatique, en particulier dans le domaine du traitement de l'image et de la cartographie, permettent de considérer désormais les rapports entre tous ces éléments de façon dynamique et non plus statique et entraînent une réévaluation de la part respective des éléments qui recueillent l'information et de ceux qui la restituent.

### Les catégories de dossiers

Les dossiers sont répartis en trois catégories :

- le *dossier d'opération* qui permet de donner les informations nécessaires à la compréhension de la documentation : présentation de l'opération, cahier des clauses scientifiques et techniques incluant la définition scientifique et technique des objectifs de l'opération, les moyens qui lui sont affectés, les modalités de sa réalisation, les conditions d'exploitation et de diffusion publique des données recueillies.

Ces dossiers sont essentiels ; ils sont les garants de la validité scientifique des résultats, comme le sont les cahiers de protocoles dans lesquels sont notées les conditions des expériences de laboratoire réalisées par les physiciens ou les chimistes.

- les *dossiers de synthèse*. Ce sont les dossiers établis sur des œuvres réunies volontairement par les enquêteurs pour répondre aux besoins d'une étude sur une catégorie d'œuvres particulière ; ils comprennent les dossiers de présentation de la commune, les dossiers de présentation du mobilier, les dossiers collectifs et les dossiers thématiques.
- les *dossiers d'œuvres*, qu'il s'agisse d'œuvres isolées ou d'ensembles, accompagnés ou non de sous-dossiers.

### Le classement des dossiers

A l'intérieur d'une aire d'étude donnée, lorsqu'une documentation est conservée sous forme papier, les dossiers sont présentés selon un principe de classement topo-thématique qui va du général au particulier, du contenant au contenu, de l'ensemble au sous-dossier.

### 3. La normalisation des données

Seule la normalisation des éléments documentaires permet de retrouver, classer, comparer et exploiter l'ensemble des données réunies, pour les rendre interopérables. La décentralisation et les partenariats de toute nature renforcent la nécessité de la normalisation des données.

Le recours à une méthode nationale doit permettre non seulement de recueillir, traiter et sauvegarder les informations nécessaires à la connaissance du patrimoine, mais encore de les rendre comparables.

L'échelon national permet de confronter les différentes expériences méthodologiques et de les valider en les soumettant à une grande diversité de situations locales. La mise au point et l'utilisation d'un vocabulaire normalisé de désignation et de description des œuvres, ainsi que de protocoles d'analyse sont des moyens de recherche, autorisant en particulier des études statistiques, outils indispensables aux travaux de synthèse.

## L'unité de la terminologie

L'usage d'un vocabulaire et d'une syntaxe communs d'analyse des œuvres constitue le ciment d'un inventaire national. Il est le principal garant de l'unité de l'entreprise, que viennent également conforter les règles sur l'illustration et la documentation des œuvres.

La conception des **vocabulaires** publiés dans la collection des *Principes d'analyse scientifique* répond au souci méthodologique de définir avec exactitude les termes utilisés tant dans la désignation que dans la description technique des œuvres. Ces définitions sont accompagnées de figures facilitant leur compréhension, ainsi que d'un important appareil de notes donnant la date d'apparition du terme, son étymologie et son acception dans les ouvrages spécialisés.

### 4. Les bases de données nationales

Le système d'information documentaire national permet progressivement d'avoir accès aux dossiers documentaires complets par interrogation des bases de données.

### 5. Les outils parallèles

Le travail s'appuie sur des outils de recherche et de documentation mis en place par les services régionaux. Organisés initialement sous la forme de fichiers manuels, corpus et répertoires – fichiers de gestion de l'image, fichiers topo-bibliographiques, fichiers d'artistes, fichiers typologiques, iconographiques, fichiers d'œuvres datées ou fichiers héraldiques – ils ont souvent connu un développement sous la forme de bases de données régionales, enrichies en permanence par l'avancement des travaux.

### 6. Les savoir-faire, la formation

On le voit, la conduite d'un inventaire suppose des compétences multiples et un travail d'équipe associant des savoir-faire scientifiques et techniques. Ils ne peuvent être acquis qu'au fil d'une longue expérience et sont le produit d'une culture transmise des uns aux autres.

Les divers outils méthodologiques, produits des réflexions confrontées aux diverses expériences et à la réalité du terrain, contribuent à consolider et à transmettre ce savoir-faire.

## Cours N° : 04

# L'ARCHEOLOGIE

### Structure du cours

- A. *Qu'est-ce que l'archéologie ?*
- B. *L'histoire de l'archéologie*
- C. *La fouille de terrain*
- II. *La fouille préventive*
- III. *La fouille de sauvetage*
- IV. *La fouille programmée*
- V. *Les techniques scientifiques en laboratoire*
  - A. *La Dendrochronologie*
  - B. *La datation et le carbone 14*
  - C. *L'Archéobotanique*
  - D. *L'Archéozoologie*
  - E. *Thermoluminescence*
  - F. *La Céramologie*
  - G. *La numismatique*
  - H. *L'étude des mosaïques*
- VI. *Les techniques scientifiques employées en archéologie sur le terrain*
  - A. *Avant la fouille*
    - A.1. *La prospection à pied*
    - A.2. *La photographie aérienne*
    - A.3. *L'examen géophysique*
  - B. *Pendant la fouille*
- La technique de fouille*
  - C. *L'analyse des trous de poteaux*
  - D. *La mise à jour des restes humains*
  - E. *L'étude de la stratigraphie*
- VII. *La fouille sous marine*
- VIII. *Le déroulement d'une fouille*
  - A. *Notre site archéologique fictif*
  - B. *Mise en place du carroyage*
  - C. *Le décapage stratigraphique*
  - D. *La technique*
- E. *La découverte d'un vestige*
  - F. *Opérations avant le prélèvement du vestige*
  - G. *Le prélèvement du vestige*

### A. Qu'est-ce que l'archéologie ?

L'archéologie est une science qui étudie les restes matériels laissés par les civilisations anciennes. Un chantier de fouille archéologique, c'est tout d'abord un lieu géographique qui peut se trouver en pleine ville, en rase campagne, au bord d'une autoroute, ou encore au fond d'un lac.

### B. L'histoire de l'archéologie

Ce terme d'origine savante est formé sur une racine grecque signifiant l'étude des choses anciennes. Il a été introduit au 17<sup>e</sup> siècle, par le voyageur et collectionneur lyonnais Jacques Spon pour désigner l'étude du passé "classique". Dans son sens actuel il désigne la science des monuments et autres témoins de civilisations disparues, généralement enfouis et en grande partie détruits. Chronologiquement, l'archéologie, discipline historique, commence avec les origines de l'homme et peut se terminer au 16<sup>e</sup> siècle avec les civilisations de l'Amérique précolombienne.

Les premiers archéologues sont en fait les derniers rois de Babylone - et en particulier Nabonide (env. 6<sup>e</sup> siècle) - qui collectionnaient les antiquités religieuses de la Mésopotamie. Grecs et Romains ont également fait de l'archéologie lorsqu'ils ont décrit des monuments anciens ou collectionné des objets provenant de tombes, comme à Corinthe. Cet esprit collectionneur marquera en fait les débuts de la recherche archéologique proprement dite, dans l'Italie des 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> siècle, où l'on commence réellement à fouiller le sol pour en retirer des objets précieux et plus particulièrement des statues.

Les premières fouilles suivies sont celles d'Herculanum puis de Pompéi, dans la première moitié du 18<sup>e</sup> siècle. Cependant, l'exploration archéologique ne commence sérieusement que vers la fin de la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle. avec les premières recherches en Mésopotamie (fouilles de Ninive, et de Nimrud par les Français et les Anglais) et en Egypte.

Depuis, les fouilles n'ont cessé de se multiplier à travers le monde. Entre-temps, les méthodes et les buts de la recherche archéologique se sont affinés et précisés. Si, pendant longtemps, on fouille d'une manière assez anarchique à la recherche du bel objet destiné à enrichir les musées et les collections, les fouilles devinrent peu à peu rationnelles et systématiques, tenant compte de la stratigraphie, dans le dessein de recueillir le plus humble témoin du passé afin d'en reconstituer la vie. Parallèlement à l'archéologie classique se sont développées des disciplines qui ressortissent à l'archéologie

- L'archéologie sous-marine, dont l'essor date des années 1950, grâce aux équipements de plongée autonome, recherche tout ce qui est englouti sous la mer ou sous des eaux douces (lacs, rivières, cénotes) et en particulier les épaves antiques.
- L'archéologie aérienne prospecte à l'aide de l'avion, dès la fin de la Première Guerre mondiale.
- L'archéométrie comprend les moyens de datation qui permettent de mesurer le temps écoulé : analyse au Carbone 14, dendrochronologie, paléomagnétisme, etc.
- Récemment se sont ajoutées l'archéologie expérimentale, qui s'attache à retrouver les conditions de vie et les techniques, et l'archéologie industrielle, qui étudie les usines

désaffectées et le matériel utilisé au début de l'ère industrielle, à la fin du 18e siècle. et au 19e siècle.

- L'archéoastronomie, quant à elle, étudie les monuments en fonction de leur relation avec l'astronomie et l'astrologie.

### **C. La fouille de terrain**

Il y a trois types de fouilles archéologiques :

- La fouille préventive,
- La fouille de sauvetage,
- La fouille programmée.

### **II. La fouille préventive**

Quand de grands travaux d'aménagement sont prévus comme la construction d'une route, l'aménagement d'une voie de chemin de fer, ou encore la construction d'un stationnement en plein centre ville, des fouilles archéologiques préventives sont menées afin de déterminer si l'emplacement choisi ne contient pas dans son sol des vestiges archéologiques méritant d'être fouillés.

### **III. La fouille de sauvetage**

Toujours lors de grands travaux d'aménagement, il peut arriver que des vestiges archéologiques soient découverts par hasard dès lors qu'ils auraient échappé à la fouille préventive et/ou qu'il n'y aurait pas eu de fouille préventive.

### **IV. La fouille programmée**

Comme son nom l'indique, elle fait partie d'un programme donc elle est décidée, planifiée, organisée à l'avance et à la différence des fouilles précédentes elle s'étend sur une période définie, déterminée et ne se pratique alors pas dans les mêmes conditions d'urgence que bien souvent connaissent les deux premières.

### **V. Les techniques scientifiques en laboratoire**

- La dendrochronologie
- La datation au carbone 14

L'analyse de l'environnement ou paléo-environnement avec entre autres :

- L'archéobotanique,
- L'archéozoologie,
- La thermoluminescence,
- La céramologie,
- La numismatique,
- L'étude des mosaïques.

### **G. La Dendrochronologie**

Cette science permet de dater la période d'abattage de l'arbre et à quel âge il a été abattu. Le comptage du nombre d'anneaux sur un tronc d'arbre ou sur une branche ou encore sur un vestige en bois (objet usuel de la vie quotidienne, poteau, cercueil) permet de mesurer son âge et donc de permettre ainsi une datation du vestige. Cette technique scientifique est surtout utilisée en complément de la datation au carbone 14, elle permet soit de la corriger ou tout simplement de la vérifier.

### **H. La datation et le carbone 14**

Lors de la mort de tout être vivant le carbone contenu dans son organisme disparaît, et c'est la forme radioactive du carbone, le carbone 14 qui est mesurée. Les particules atomiques qui le compose disparaissent progressivement et cette perte est mesurable grâce à des appareils scientifiques. Un prélèvement est effectué sur les vestiges qui peuvent être : des coquillages, un tesson, un silex, du charbon de bois, etc... et la datation au carbone 14 va permettre de déterminer l'âge du vestige.

### **I. L'Archéobotanique**

Cette branche de la botanique étudie les vestiges d'origine végétale comme les pollens (la palynologie), l'étude charbons de bois (l'anthracologie), l'étude du bois (la xylogie) ou encore l'étude des fruits et des graines parvenus jusqu'à nous (la carpologie).

### **J. L'Archéozoologie**

Cette science se consacre à l'étude des vestiges d'origine animale (les ossements, carapaces, poils, etc.).

### **K. Thermoluminescence**

Tous les éléments architecturaux comme les tuiles ou les pavements de sol ont été chauffés et cuits et ont emmagasiné une certaine dose de lumière mesurable. Depuis sa cuisson, une céramique accumule une dose archéologique due à l'irradiation naturelle. La recuisson en laboratoire d'un prélèvement en poudre permet de mesurer la durée d'irradiation à partir de la quantité de lumière émise. »

### **L. La Céramologie**

Une céramique connaît trois stades de fabrication : le façonnage, la décoration, la cuisson. Ces trois stades ayant connu des évolutions à travers le temps, la céramique permet donc à l'archéologue de dater un vestige. En effet un vase fabriqué durant le néolithique (environ 10.000 ans avant J-C) n'aura pas les mêmes caractéristiques qu'un vase façonné sous la période romaine et ce dernier sera aussi différent d'une fabrication réalisée au cours des dix siècles que dure la période médiévale.

### **G. La numismatique**

Comme pour les poteries découvertes sur les sites et qui permettent bien souvent d'avoir une idée de la date à laquelle le site se rapporte, les pièces de monnaie aident aussi les archéologues à fixer une période durant laquelle le site a pu être occupé. Elles peuvent donner des informations précieuses sur le commerce, les échanges, voire même la vitalité d'utilisation d'une monnaie.

### **I. L'étude des mosaïques**

Cette technique décorative est en fait composée de deux types de mosaïques :

- Celle qui était appliquée sur les sols (la mosaïque de pavement) a été employée à partir environ de 3000 avant J-C jusqu'au 7e siècle de notre ère.
- Celle appliquée sur les murs (la mosaïque murale) couvre une période plus tardive, débutant au 1er siècle de notre ère jusqu'à environ le 5e siècle.

L'idée d'incruster des morceaux de matière colorée dans un support (argile, bitume, ciment...), de manière à constituer un décor géométrique ou descriptif, se manifeste pour la première fois en Mésopotamie.

### **VI. Les techniques scientifiques employées en archéologie sur le terrain**

Dans l'exercice de sa discipline, l'archéologue doit faire appel à des disciplines et à des techniques scientifiques variées. Il arrive qu'il les maîtrise toutes mais le plus souvent il se fait seconder par des spécialistes maîtrisant ces techniques, les domaines concernés étant beaucoup trop vastes pour être couverts par une seule et unique personne.

#### **H. Avant la fouille**

L'archéologue utilise principalement deux techniques :

##### **A.1. La prospection à pied**

C'est une méthode rapide et peu coûteuse pour repérer un site archéologique situé en terrain dégagé. Souvent des vestiges tels que des morceaux de poterie (tessons) affleurent déjà à la surface et laissent présager une occupation ancienne. Il est préférable de la pratiquer après la pluie (elle rend les vestiges plus visibles en les lavant) ou après le passage des engins agricoles car ils font remonter les vestiges vers la surface. Une équipe armée de sacs en plastique et d'un œil exercé suffit.

##### **A.2. La photographie aérienne**

Ce type de photographie particulière permet à l'œil averti de discerner et de photographier à certaines périodes de l'année (selon les saisons) et à des moments précis de la journée, l'ordonnement géométrique précis de vestiges invisibles au sol par manque de distance et de hauteur. Elle est rendue possible grâce à :

- L'étude des levées de terre (des irrégularités de terrain non visibles au sol mais visibles en avion quand le soleil est bas dans le ciel les talus apparaissent) ;
- Les différences de coloration relevées sur le sol ;

- Les variations dans les cultures qui peuvent révéler l'existence de sites souterrains, les plantations se développant alors différemment en fonction de la composition du sol dans lequel elles sont enfouies. Si elles poussent sur des soubassements en pierre, leur développement sera moins évident que celles poussant directement sur et dans le sol.

### **A.3. L'examen géophysique**

La magnétométrie mesure les perturbations magnétiques provoquées par la présence dans le sol de vestiges de types métalliques (épaves sous-marines par exemple). La résistivité mesure quant à elle les résistances de matériaux enfouis dans le sol tels que des soubassements de murs, des fondations, etc.. Ces deux techniques utilisent des ordinateurs portables et des sondes que les spécialistes passent au-dessus du sol selon un quadrillage préétabli. Le spécialiste décode ensuite et interprète les données enregistrées avant de les présenter à l'archéologue qui décidera du bien fondé de mener une fouille à l'endroit sondé. Ces techniques font gagner du temps et permettent d'avoir une idée (avant la fouille ou même pendant la fouille) de ce que contient le sol qui est à fouiller.

#### **I. Pendant la fouille**

Lorsque la fouille commence, l'archéologue utilise, entre autres, les techniques suivantes :

#### **La technique de fouille**

L'objectif de la fouille d'un site est de mettre à jour les vestiges archéologiques ou les traces d'occupation humaine, contenus dans le sol. Les données sont recueillies dans l'ordre de leur formation : le prélèvement des vestiges est effectué en remontant le temps, les données les plus récentes s'étant accumulées au-dessus des données les plus anciennes. L'étude de la succession des couches stratigraphiques (l'accumulation successive des couches géologiques) et des vestiges, des traces, qui s'y trouvent, permet de déterminer les dates d'occupation du site ainsi que sa fonction.

#### **J. L'analyse des trous de poteaux**

La grande majorité des structures construites par nos ancêtres était en bois, des vestiges particuliers nous sont donc parvenus : les trous de poteaux. En effet au cours des siècles, de longues suites de poteaux ont servi de maintien à des constructions diverses tels que des édifices culturels, des maisons d'habitation, ou encore des édifices de stockage. Il y a deux manières pour distinguer des trous de poteaux, elles dépendent du moyen de destruction utilisé pour amener la disparition des poteaux :

- S'ils ont pourri sur place, ou s'ils ont été coupés au niveau du sol, le sol présentera une différence de couleur à cet endroit ou pourra même recéler des vestiges du poteau (fibres de bois).
- Si les poteaux ont été retirés, le trou aura été comblé ou se sera comblé naturellement au fil des siècles.

Déceler des trous de poteaux demande un œil aiguisé car il s'agit la plupart du temps de discerner une forme plus ou moins régulière (ronde ou carré) dans le sol : un négatif du poteau qui s'y trouvait. Un trou de poteau peut contenir du remblai précieux :



- Si le trou n'a pas été rebouché volontairement il a pu être utilisé comme dépotoir, il est donc possible d'y trouver des tessons, des ossements ;
- Il peut livrer des informations précises sur le poteau qui s'y trouvait : un petit trou devait sans doute contenir un poteau fin (un poteau de l'intérieur d'un bâtiment), un trou plus large quant à lui devait sans doute contenir un poteau plus gros (un poteau d'extérieur servant d'appui à la toiture).
- Un trou de poteau peut aussi nous informer sur l'évolution du bâtiment : il est possible d'y trouver un remplissage de pierres qui servait de soutien au poteau, remplissage qui peut être postérieur à la création du trou et à l'implantation du poteau.

Les trous de poteaux nous permettent de reconstituer la forme d'un bâtiment. Le plus important à retenir est que le trou de poteau n'est jamais ou très rarement seul. Quand un trou de poteau est mis à jour, il faut en chercher d'autres en essayant de suivre une forme géométrique régulière plus ou moins grande. Les trous de poteaux permettant de reconstituer, ou tout au moins de donner une idée de la taille et de la forme du bâtiment, la donnée qui reste aléatoire lors de la reconstitution de bâtiments reste bien sûr la hauteur réelle des poteaux.

#### **K. La mise à jour des restes humains**

La fouille d'un site qui contient des ossements humains requiert des techniques particulières. Pour faire une présentation sommaire de la fouille d'ossements humains, il est possible de dire que :

- La conservation va dépendre de la composition du sol, plus le sol est acide plus les os seront décomposés ; elle va dépendre aussi des techniques d'inhumation (dans un linceul, dans un cercueil, etc...)
- La position du squelette varie selon les cultures et les époques (le corps peut faire face par exemple à l'Est).

La fouille d'un site se faisant dans un sens inverse chronologique, le décapage du sol dans lequel se situe la dépouille retire en premier les éléments les plus récents, il est donc possible de trouver d'autres éléments avant d'arriver au squelette. Des offrandes, des résidus du contenant dans lequel était déposée la dépouille, etc...

#### **L. L'étude de la stratigraphie**

Pendant la fouille, une coupe stratigraphique est réalisée dans un endroit donné du site. Le but est d'obtenir une représentation plus ou moins globale des différentes couches stratigraphiques représentées sur l'ensemble du site. La coupe stratigraphie, de plus ou moins grande taille, est finement décapée et réalisée car elle va devenir le témoin de la fouille. Elle est destinée à être dessinée, prise en photo, mesurée, et surtout à être utilisée ultérieurement lors des études post-fouille. Après la fouille vient le temps de l'étude en laboratoire. Gardons en mémoire que toutes les techniques décrites sommairement ci-dessous ne sont pas forcément utilisées par l'archéologue lui-même.

### **VII. La fouille sous marine**

Les méthodes employées sont similaires à celle de l'archéologie terrestre :

- Le nettoyage du terrain,
- Le carroyage du site,
- L'utilisation de puissants aspirateurs (des suceuses) pour nettoyer les vestiges et retirer le sédiment qui se trouve autour (au lieu d'utiliser la truelle et la pelle pour ramasser la terre décapée),
- La numérotation des vestiges selon les carrés de leur découverte,
- Les relevés photographiques et iconographiques,
- Le prélèvement final.

L'archéologie sous-marine offre la possibilité de remonter à la surface des épaves de navires qui livrent des informations sur les relations commerciales, l'évolution de la marine marchande, de la marine militaire. Le milieu humide dans lequel sont conservés les vestiges permet de réunir des conditions de conservation inédites comme pour le bois par exemple qui s'y conserve mieux. Un exemple récent de fouille sous-marine : les fouilles qui se déroulent depuis une dizaine d'années dans le port d'Alexandrie, en Égypte, à la recherche des vestiges du Phare. Le Phare d'Alexandrie, l'une des sept merveilles du monde, a été progressivement détruit par les nombreux tremblements de terre qui se succèdent au fil des siècles, et la seule représentation iconographique du phare que nous possédons se retrouve sur les pièces de monnaie de l'époque.

### **VIII. Le déroulement d'une fouille**

En commençant à creuser, les engins de terrassement mettent à jour par accident des vestiges, les travaux sont donc stoppés et des archéologues sont appelés pour faire une estimation du site. Pour prendre un exemple concret, toujours à Alexandrie, ville côtière du nord de l'Égypte, au cours de la construction d'un pont pour relier l'autoroute à l'un des ports de la ville, de nombreuses tombes ont été mises à jour de cette façon. Les travaux ont donc été stoppés et les autorités égyptiennes ont confié la fouille du site au Centre d'Études Alexandrines dirigé par Jean-Yves Empereur.

#### **E. Notre site archéologique fictif**

La surface du site peut être déterminée en fonction de plusieurs facteurs, tels que : la végétation, les voies de circulation existantes (des routes, un chemin de fer), la présence de cours d'eau, le temps imparti à la fouille (on ne fouille pas de la même manière si on dispose d'un mois ou de six mois).

#### **F. Mise en place du carroyage**

L'étape suivante est la mise en place d'un carroyage par des arpenteurs / géomètres ou par un archéologue lui-même s'il dispose des connaissances nécessaires. Un carroyage sert à quadriller la surface du site archéologique à l'aide de cordes et de piquets dans le but de créer des carrés d'égale longueur. Selon le site, les carrés peuvent faire par exemple un mètre sur un mètre ou encore cinq mètres sur cinq mètres, tout dépend du type de fouille et du type de terrain. Le quadrillage du site est réalisé à partir d'un point témoin (le point 0) qui détermine la hauteur du site par rapport à la mer. Toutes les mesures pour implanter le carroyage seront prises à partir de ce point grâce à un niveau optique ou encore grâce à un théodolite. Une fois le carroyage implanté (le site ressemble alors à un immense damier), les carrés sont nommés avec des lettres et/ou des chiffres, on se trouve dans le carré A5, le A étant la première ligne verticale du carroyage et le 5 la cinquième ligne

horizontale du carroyage (ou l'inverse, la règle n'est pas immuable). En fonction de la nature du site on a pu faire appel à des engins de terrassement pour décapier les premières couches stratigraphiques (avant la pose du carroyage bien sûr), ce qui fait gagner énormément de temps et d'énergie à l'équipe de fouille mais il arrive que la nature du terrain ne s'y prête pas et qu'il s'avère nécessaire de faire la chaîne pour évacuer des quantités de pierres phénoménales accumulées sur un site. Le carroyage implanté, les carrés nommés et reconnus par des lettres et des numéros, la fouille en elle-même peut commencer.

### **G. Le décapage stratigraphique**

L'étape suivante consiste donc à retirer le sédiment qui compose le terrain : la terre ou encore le sable, par couches successives et régulières. L'outil le plus communément utilisé est la truelle, outil pratique et facilement maniable. Le décapage est plus ou moins aisé selon la stratigraphie des couches, selon que ces couches seraient régulières ou irrégulières. Les points de repère pour suivre une couche sont la plupart du temps la couleur. La couleur des couches varie en fonction de la nature des sédiments qui les composent, en fonction des vestiges qui s'y trouvent (si la couche contient du charbon de bois elle sera noire, si elle contient des tessons elle pourra avoir pris leur couleur, etc...).

### **H. La technique**

Le décapage s'effectue par des mouvements réguliers en partant devant soi et en ramenant la terre vers soi. Une petite épaisseur de terre est retirée à chaque passage de la truelle, la terre n'est pas creusée, mais bien décapée. Le remblai (ce qui compose le sol) est ramassé avec l'aide de petites pelles ou de ramasse-poussières puis il est mis dans des seaux pour être ensuite déversé à l'écart du site. Le remblai pourra alors faire l'objet d'un tamisage selon la nature du site : si la fouille se déroule dans un site préhistorique de petits éclats de silex ou d'os peuvent par exemple s'y trouver et seront donc mis à jour lors du tamisage. Cette opération consiste à passer la terre dans de grands tamis (des passoirs) qui laissent passer les éléments fins (le remblai) mais qui gardent les éléments plus gros. Lors du décapage l'œil examine la couche mise à jour si jamais un vestige semble apparaître, si un changement de couleur, un changement de composition de la couche se fait présager. Il arrive couramment de passer des jours et des jours sans rien découvrir, ou encore d'avoir des vestiges qui parcourent son carré et ne plus savoir où en donner de la tête.

### **E. La découverte d'un vestige**

Si un vestige commence à apparaître, il ne faut pas se mettre à creuser tout autour pour essayer de le dégager tout de suite. Parce qu'il est impossible à ce stade de savoir si c'est un tesson de poterie de petite taille, si c'est vase en entier, si c'est une tuile de toit, si c'est une épée, bref on ignore la forme, la disposition, la profondeur à laquelle le vestige est enterré, il est donc nécessaire de continuer à décapier. Une fois que le vestige est prêt à être dégagé le décapage est stoppé car la fouille archéologique est une opération destruction. Il est donc nécessaire de prendre des notes, de prendre des clichés, de mesurer, de dessiner le vestige, bref d'effectuer plusieurs opérations pour garder une trace de ce vestige avant qu'il ne soit retiré du sol.

### **M. Opérations avant le prélèvement du vestige**

La prise de notes situe l'objet dans son contexte : dans quel type de remblai il se trouve, à quel emplacement du site il a été découvert (dans quel carré, près d'un puit, dans la cour d'une maison, etc...), son état de préservation, une première identification ou une hypothèse d'identification. La photographie permet de garder une trace de l'objet lors de sa mise à jour. L'aspect de l'objet va être par la suite modifié de par son exposition à l'air, son nettoyage, sa restauration, etc... Près du vestige est placée une petite mire (une règle graduée) pour donner une idée de l'échelle du vestige (une idée de sa taille). Le dessin du vestige permet quant à lui de garder aussi une trace tangible et au cas où la photographie est ratée, c'est le seul document iconographique qui sera en possession de l'archéologue. Mais le dessin est surtout un « plus », un complément à la photo car il présente des détails que la photo ne permet pas de voir. Les différentes opérations précédentes sont précieusement notées dans un carnet de fouilles et conservées pour être consultées lors de l'étude en laboratoire des vestiges.

#### **N. Le prélèvement du vestige**

Notre vestige se trouve prêt à être enfin retiré du sol dans lequel il repose depuis des centaines, voire des milliers d'années. En fonction de la nature, et/ou de la taille du vestige, l'opération s'effectue seul ou à plusieurs. Si plusieurs personnes sont nécessaires, certaines maintiennent l'objet (elles font l'office de remblais) pendant que d'autres prélèvent le vestige et le déposent dans un sac en plastique ou dans un sac en papier selon la nature du vestige (du bois, de l'os, des ossements humains, des tessons de poterie). Les sacs dans lesquels sont déposés les objets sont numérotés selon le carré d'où le vestige provient (souvenez vous du carré A5 de notre carroyage) et portent la date du prélèvement. Selon l'importance du site archéologique il peut soit être mis en valeur et intégré aux aménagements pour être montré au public, soit sauvegardé et être enfouit sous les aménagements, soit être détruit par les aménagements.

## Cours N° : 05

# L'ARCHITECTURE ROMAINE

### *Structure du cours*

- 1. Qui construit chez les romains ?*
- 2. Avec quoi il construisent ?*
- 3. Par qui la ville romaine est construite ?*
- 4. Les grandes constructions*
- 5. L'habitat romain*

## Introduction

Les monuments qui caractérisent l'architecture Romaine, ont été construits pendant la période allant du 4ème siècle avant J-C au 4ème siècle après J-C. L'architecture romaine est influencée principalement par deux civilisations : Grecque et Etrusque

L'influence grecque classique se limite plutôt à l'esthétisme, par exemple par les colonnes (3 types : corinthien, ionique, dorique). Mais aussi par les matériaux comme le marbre par les types de monuments, comme :

- l'agora (forum romain),
- les théâtres.

L'influence étrusque, quant à elle, se voit plus dans le type de planification urbaine, Par exemple

- ❖ Les systèmes d'égouts
- ❖ Les connaissances techniques sur les ponts, chaussées, tunnels, voûtes.
- ❖ La tendance vers l'axialité et le gigantisme.

## 6. Qui construit chez les romains ?

Certains empereurs créaient leurs plans eux-mêmes avec l'aide d'architectes, par exemple Trajan et Hadrien;

D'autres engageaient des architectes pour exécuter cette tâche,

Parfois, ce sont même des citoyens fortunés qui étaient à l'origine de ces bâtiments majestueux.

## 7. Avec quoi il construisent ?

**Pierre de taille en calcaire** ; Très populaire comme :

- ✓ Pierre à bâtir,
- ✓ Matériau de sculpture,
- ✓ Matériau d'empierrement pour la voirie
- ✓ Pour la fabrication du béton.

**Pierre de taille en marbre** : sa rareté, sa lourdeur, sa fragilité le rendait très précieux et c'est pour cela qu'il était généralement utilisé que pour la construction de grands bâtiments.

**Pierre de taille en travertin** : **Pierre de Tivoli** : sa dureté permet de construire de très grands édifices et c'est pour cette raison qu'une grande majorité des plus beaux édifices romains en est composée.

**Moellon** : C'est une pierre de construction taillée partiellement ou totalement avec des dimensions lui permettant d'être manipulée par un homme. En général, un moellon est fait de calcaire, mais il peut aussi être fait de granite, de grès ou même de silex dur.

**Terre cuite :** C'est l'un des plus anciens matériaux utilisés par l'homme. Pétrie avec de l'eau, l'argile donne une pâte plastique malléable, ce qui la rend facile à mouler. Une fois passée au four, elle devient imperméable et très dure. Elle sert à concevoir des briques, des tuiles, du carrelage et des conduits d'eau. Sa couleur varie du gris au rouge selon sa teneur en oxyde de fer.

**Ciment :** Matière pulvérulente, à base de silicate et d'aluminate de chaux, obtenue par cuisson et qui, mélangée avec un liquide, forme une pâte liante, durcissant à l'air ou dans l'eau.

**Béton romain :** Fait de mortier et de granulats naturels (pierre concassée, sable,...). À la différence du ciment, le béton peut être utilisé seul, car, mis en coffrage, il peut devenir aussi dur que la pierre, selon sa qualité.

**Le plomb :** L'un des premiers métaux connus et travaillés par l'Homme. Les Romains l'utilisaient dans la fabrication de conduits pour l'acheminement de l'eau dans les villes à partir des citernes des aqueducs. Le problème avec le plomb, c'est qu'il est cancérigène et qu'il cause le saturnisme, une maladie qui est due à une intoxication aiguë au plomb.

**Le fer :** Outre le fait qu'il était utilisé dans la fabrication de nombreux outils, il servait à faire des agrafes pour lier des pierres ensemble afin de consolider le mur.

## 8. Par qui la ville romaine est construite ?

La main-d'œuvre était constituée en majorité d'esclaves, mais il pouvait aussi y avoir des paysans pauvres, voire des soldats.

En ce qui concerne les travailleurs spécialisés, il y avait des arpenteurs (mètreur), des géomètres, des ingénieurs, des urbanistes. etc

## 9. Les grandes constructions

### Les voies romaines :

C'est le réseau routier qui permit à Rome de devenir un vaste empire. La vitesse de construction des voies romaines était de 3 Km/semaine. Les techniques romaines d'arpentage ont permis à ce réseau de survivre jusqu'à aujourd'hui. La première voie à avoir été construite est la Via Appia, en 310 av. J.-C par le consul Appius Claudius. 200 ans plus tard, un réseau de 300 000 kilomètres aura pris forme à Travers l'Empire. Une large tranchée était creusée dans le sol où on la remplissait de sable et de gros blocs pour faire de bonnes fondations. Ensuite, une couche de grosses pierres, de graviers et d'argile était étalée et compressée sur les fondations. Enfin, des dalles étaient étendues sur la surface pour créer la voie. Elle était bombée de façon à faire écouler l'eau de pluie sur les côtés.

Bien souvent, contourner une colline pour les Romains était inefficace, donc ils coupaient directement à travers. Pour les fleuves, ils construisaient des ponts. Quand il y avait un marécage, une plateforme de bois était bâtie et des poteaux enfoncés dans le marais supportaient un cadre où des dalles de calcaires étaient apposées. Tous les mille pas, une borne cylindrique en pierre indiquait la distance jusqu'à la ville suivante. Grâce aux voies romaines, les troupes pouvaient se déplacer à une vitesse incroyable de 6 km/h pour ainsi être déployées rapidement à travers l'empire.

### **Les Aqueducs :**

L'eau fait la réputation de Rome, et ce, en grande partie grâce à un système d'aqueducs impressionnant, présent partout dans l'Empire. Les premiers aqueducs sont conçus en Crète, dans la ville de Cnossos, deux mille ans avant J-C.

Les arcs et les tunnels permettaient d'acheminer des litres d'eau propre vers Rome. Un bassin était construit au début du viaduc afin de collecter l'eau de surface ou souterraine. Parfois, un barrage était construit pour accumuler une certaine quantité d'eau. Ensuite, il y avait un bassin de décantation pour la débarrasser de ses impuretés. Au final, elle s'engouffrait dans un canal couvert pour être acheminée à la ville. Ce canal se devait d'avoir une légère pente pour permettre à l'eau de s'écouler sous l'effet de la gravité.

Le conduit était enduit d'un ciment imperméable fait d'un mélange de cendre volcanique pour l'étanchéité, ce ciment avait la propriété de durcir même sous l'eau. De simples tunnels pouvaient suffire pour l'acheminement de l'eau, mais quand la pente était trop inclinée, il fallait construire un pont fait d'arches, celles-ci réduisant d'ailleurs les coûts de construction.

### **Les thermes romains :**

Les thermes étaient accessibles à tous gratuitement pour des besoins sanitaires, mais Aussi pour de véritables rencontres sociales, autant à des buts politiques que des buts de détente. Les thermes sont des constructions remarquables et d'une ampleur architecturale incroyable. Le véritable génie des romains dans l'inauguration de ces thermes est d'avoir conçu un système de chauffage et d'approvisionnement en eau, suffisamment efficace pour fournir plus de trois immenses bains à des températures différentes.

L'eau était acheminée par des petits aqueducs, déviant des grands, pour ensuite être entreposée dans des citernes reliées aux différentes salles où se trouvaient les bains. L'eau était chauffée à partir d'un système appelé « hypocauste » : une chaudière était installée sous les thermes, dont la source de chaleur était la combustion du charbon, alimentation qui était fournie par les esclaves. L'espace créé par le rehaussement du sol (piliers de briques) permettait à l'air Chaud produit par le foyer de circuler et ainsi d'augmenter la température du pavement.

### **Les amphithéâtres :**

Symbole par excellence de la grandeur de Rome, les amphithéâtres romains des constructions impressionnantes par leur grandeur et la complexité de leur conception. Plus de deux-cents de ces amphithéâtres ont été construits entre le IIe siècle avant J.-C. et le IIIe siècle après J.-C., et ce, partout dans le grand Empire. Leur rôle était principalement de divertir le peuple romain, qui prenait goût aux spectacles violents et sanglants. Les différents amphithéâtres pouvaient accueillir des combats navals, des courses de char, des combats de gladiateurs, des combats d'animaux, et plusieurs autres divertissements

Particularité intéressante, le système de rampes d'escalier et de passages permettait de faire entrer ou sortir une Quantité incroyable de spectateur en un temps record. De ces nombreux amphithéâtres, le Colisée de Rome est sans doute le plus gros et le plus perfectionné. Il est haut de



presque 50 mètres (3 arcades superposées), son grand axe en mesure 188 et son petit axe 156. À pleine capacité, il pouvait accueillir jusqu'à 70 000 spectateurs.

### Les forums impériaux :

Chaque ville romaine possède son forum, qui est en fait le cœur de la ville. Jouant le rôle de place publique en même temps que celui de centre politique et judiciaire, il unit de nombreux bâtiments et est souvent en constante évolution. L'architecture des forums n'est donc pas structurée, du moins à ses débuts. En fait, certaines caractéristiques vont ressortir au cours des années comme sa forme rectangulaire fermée par des murs ou encore ses portiques.

## 10.L'habitat romain :

Les types d'habitations romaines les plus connus sont la *domus*, la villa et l'*insula*. L'habitat pauvre ne laisse guère de vestiges car les matériaux sont plus fragiles et les techniques de construction plus sommaires. Les maisons des populations pauvres étant plus rares et moins bien conservées, nous connaissons donc bien mieux les villas, habitats des classes privilégiées et les riches *domus*. Pour ce qui est de l'immeuble romain, l'*insula*, le constat est le même : les étages supérieurs, réservés aux pauvres sont rarement conservés car construits avec des matériaux légers et fragiles.

### Immeuble romain : insula

L'accroissement de la population romaine entraîne la nécessité de développer les logements. Sous la République, des immeubles sont construits à Rome et dans les grandes villes. Ils sont généralement installés dans des quartiers populaires. L'*insula* comporte plusieurs étages. La pression immobilière est très forte. Progressivement, les constructeurs donnent dans la démesure.

Certains immeubles mesurent jusqu'à trente mètres de haut et peuvent comporter sept étages. Ces constructions gigantesques causent de sérieux problèmes de sécurité. Les immeubles devenant de plus en plus élevés à l'époque impériale, les empereurs devront limiter leur hauteur. Les fenêtres ne sont pas vitrées et les étages supérieurs ne sont pas alimentés en eau. Les étages inférieurs sont loués par les plus aisés. Sous l'Empire, il arrive qu'un immeuble soit loué par une seule personne qui sous-loue ensuite les appartements.

### La Domus :

C'est une maison de ville réservée aux classes aisées. Fonctionnelle, la *domus* romaine allie espace privé et espace public. Les Romains construisent des *domus* dans toutes les villes de leur territoire, tant en Europe qu'en Afrique. Le plan type de la *domus* évolue et subit diverses influences : influence étrusque, influence grecque puis influences locales dans les pays où les *domus* sont diffusées.

### Plan et architecture de la Domus :

#### 1) Le vestibulum.

Dans les premières maisons romaines, la porte d'entrée (*janua*) ouvre sur un couloir (*fauce*) qui conduit à l'*atrium*. Puis progressivement, un nouveau plan se dessine : la porte d'entrée de la maison ouvre sur un vestibule (*vestibulum* ou *ostium*) qui mène jusqu'à l'*atrium*.

## 2) Les tabernae

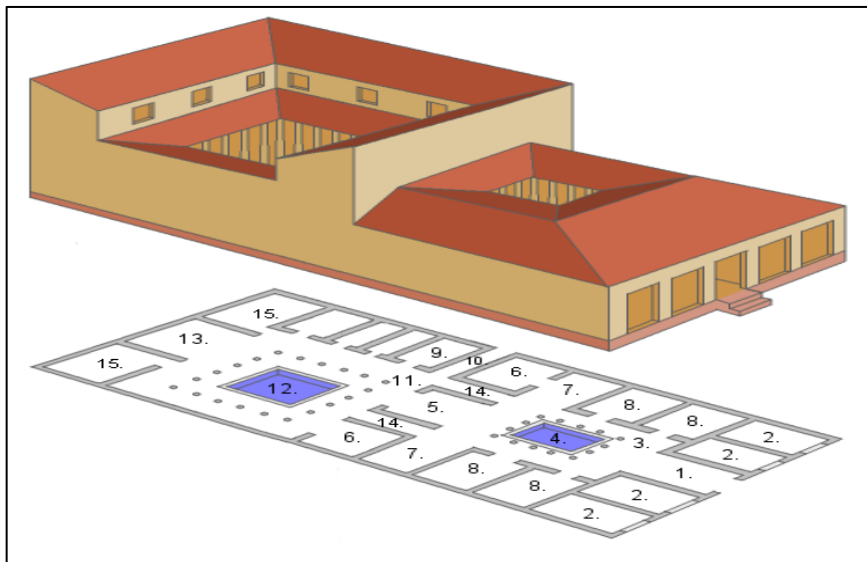
Les propriétaires installent parfois des boutiques (les *tabernae*) de part et d'autre de l'entrée de la *domus*. Ces boutiques ouvrent sur la rue mais ne communiquent pas avec la maison.

## 3) L'atrium

C'est une cour carrée. Au centre se trouve un bassin carré : l'*impluvium*. La cour est à ciel ouvert. La surface d'ouverture a la même superficie que l'atrium. Elle est bordée de toits orientés vers l'intérieur ce qui permet au Bassin de recueillir les eaux de pluie. L'atrium est entouré de toute une série de pièces, ce sont généralement les chambres à coucher (les *cubicula*).

## 4) L'impluvium

Ce bassin carré ou rectangulaire occupe le centre de l'atrium. Il a une double fonction : recueillir les eaux de pluie et servir d'ornement.



## 5) Le tablinum.

C'est une petite pièce installée derrière l'autel de l'atrium. Le *tablinum* est la pièce personnelle du maître de maison. C'est le bureau du propriétaire. Le *tablinum* deviendra progressivement une pièce intermédiaire entre la partie publique de la maison (la première partie qui communique avec la rue) et la partie privée de la maison romaine.

## 6) Le triclinium.

C'est la salle à manger. Certaines *domus* possèdent un triclinium donnant sur le jardin et parfois même un *triclinium* à ciel ouvert installé dans le jardin. Le triclinium fait son apparition dans la *domus* romaine au II<sup>e</sup> siècle avant J.-C.. Une pièce fait parfois pendante au triclinium dans l'aile opposée de la maison et sert de salon.

## 7) Les alae

Les *alae* sont des pièces généralement situées derrière l'*atrium*. Elles sont fermées par des rideaux et sont dotées de sièges. Le maître de maison y reçoit ses invités.

### **8) Les chambres (les *cubicula*)**

La chambre à coucher (*singulier : cubiculum*) ouvre généralement sur l'*atrium*. Un rideau sert de porte.

### **9) La *culina***

C'est la cuisine de la *domus*. La pièce est petite. Son atout majeur est l'aménagement des fourneaux.

### **10) Les *postica***

Les *postica* (*singulier : posticum*) sont des portes de services. Ces accès discrets sont aménagés afin de permettre aux esclaves d'effectuer les allées et venues nécessaires au service sans déranger le maître de maison.

### **11) Péristyle et jardin**

Les *domus* possèdent généralement un jardin (*hortus*). A l'époque de la Rome royale, les *domus* sont souvent dotées de petits jardins. A partir de la République puis sous l'Empire, le jardin prend de l'importance. Les jardins des *domus* de la République et de l'Empire sont dotés de péristyles. Le péristyle est une galerie de colonnes qui couvre les quatre côtés d'un jardin (ou d'une pièce). Les péristyles abritent parfois des œuvres d'art.

### **12) La *piscina***

Le jardin romain abrite parfois une *piscina*. Ce bassin n'est pas une piscine mais un vivier abritant des poissons.

### **13) L'*exedra***

L'exèdre (*exedra*) est une pièce ouverte sur le jardin et faisant office de salon de jardin.

### **14) Les couloirs (*fauces*)**

Les *fauces* sont des couloirs courts et étroits qui permettent de circuler d'une partie de la maison à l'autre.

### **15) Pièces annexes**

L'exèdre du jardin est parfois encadrée par des pièces qui ouvrent sur le jardin et servent de salon ou de triclinium d'été.

### **16) Les thermes**

A partir de la République certaines maisons très luxueuses sont dotées de bains privés. Mais le cas reste assez rare. Les thermes sont installés près du jardin.

## **La villa romaine**

A l'origine la villa romaine est une entité économique qui a pour vocation la production agricole. Progressivement, les bâtiments composant la villa évoluent pour permettre aux propriétaires de bénéficier d'un certain confort de vie. La villa romaine comprend généralement deux parties : la partie résidentielle (la *pars urbana*) réservée aux propriétaires de la villa et la partie agricole (la *pars rustica*).

Cependant, on rencontre certaines variantes du modèle :

- la *villa urbana* qui est donc une résidence de luxe sans aménagements agricoles (ou minimales)
- la *villa rustica* dont la seule vocation est agricole, la part de l'habitat est minime car elle est occupée par les exploitants et non par les propriétaires.

Il existe une grande variété de plans de *villae* et notamment des variations d'ordre régional. Mais deux grands types de plans prédominent :

- la villa de plan fermé organisée autour d'une cour
- la villa de plan ouvert, dotée de deux ailes encadrant une cour ouverte.

**Cours N° : 06**

## **L'ARCHITECTURE ISLAMIQUE**

### ***Structure du cours***

- 1. L'organisation urbaine***
- 2. L'architecture islamique***
- 3. Typologie des bâtiments***

Dans les pays musulmans, les villes sont très **importantes par leur nombre, leur superficie et leur population**. Ce sont soit d'anciennes villes transformées par la conquête arabe comme Damas ou Cordoue, soit des villes nouvelles comme Kairouan ou Bagdad. Mais l'urbanisation de l'empire musulman est très inégale : de vastes régions comme l'Iran, la Mésopotamie ou l'Egypte restent majoritairement rurales alors que certaines cités comme Bagdad concentrent de fortes densités.

## 1. L'organisation urbaine

**Le plan** : caractérisé par l'abandon du plan antique au profit de ruelles étroites et tortueuses qui donnent naissance à la **médina**. Leur plan est concentrique.

**La forme générale** : Il y a une relation dimension-forme dans la ville du monde musulman : de petite taille, l'agglomération prend une forme initiale rectangulaire qui ne cesse de s'arrondir en grandissant.

**L'influence du relief** : Il y a aussi une relation pente-structure : tous les équipements et édifices liés au pouvoir prennent une position élevée par rapport aux autres équipements et éléments constituant la médina.

**La structure urbaine** : l'essentiel de la structure urbaine ne varie pas, autour des souks et de leur mosquée s'étendent des quartiers résidentiels (morphologiquement très différents), fermés par une enceinte qui comporte au moins deux portes majeures diamétralement opposées, d'autres portes secondaires sont localisées par la même logique.

**La trame urbaine** : L'organisation de la trame urbaine se caractérise essentiellement par une opposition entre le centre et la périphérie. Relativement géométrique au centre et organique à la périphérie.

**La trame viaire** : Elle s'organise sous 03 formes hiérarchisées :

- **Un axe principal**, reliant les deux portes principales ; diamétralement opposées ; par le centre.
- **Un axe secondaire**, reliant deux portes secondaires ; diamétralement opposées et perpendiculaires à l'axe principal ; par le centre aussi.
- **Des raccordements** entre les différentes portes de l'enceinte.
- **Des impasses** à l'intérieur des quartiers résidentiels.

**L'organisation économique** : la production se localise traditionnellement à la périphérie des souks et autour des portes majeures, les axes des rues sont partagés en segments, chaque segment se spécialise en une activité spécifique. Les activités les plus nobles et les plus propres se trouvent à proximité immédiate avec la grande mosquée. Les autres vont vers la périphérie.

**L'organisation sociale** : les quartiers y sont souvent compartimentés par ethnies, religions...

## 2. L'architecture islamique

S'est développée dans une région s'étendant de l'Espagne à l'Inde entre 7<sup>ème</sup> et le 19<sup>ème</sup> siècle.

## Techniques d'architecture

Le choix d'un matériau dépend de beaucoup de facteurs :

- La région où l'édifice est construit,
- L'accessibilité du matériau,
- Son coût,
- Sa destination...

Il existe cinq types de matériaux utilisés dans la construction en Islam, sans compter le bois que l'on retrouve partout, et notamment dans les charpentes.

- le **pisé (tabya)** : il s'agit d'un mélange de terre, de chaux et de chamotte (argile cuite pilée) ou de petits cailloux. Pressé entre deux planches de bois (encaissement), ce matériau est utilisé principalement pour les habitations.
- le **banco** mélange de terre crue et de paille, la Mosquée Djingareyber de Tombouctou est en banco.
- la **brique crue (tawb)** : elle a l'avantage d'être facile à trouver et à utiliser, et peu coûteuse. Son grand défaut réside dans sa très mauvaise conservation : l'eau lui est fatale.
- la **brique cuite (adjurr)** : très utilisée depuis l'Irak jusqu'à l'Inde, elle fut également le matériau de prédilection en Égypte jusqu'aux 12<sup>ème</sup> et 13<sup>ème</sup> siècles. Elle est usitée pour tous types de monuments, des plus simples aux plus importants (mosquées, madrasas, tombeaux...). Peu chère, elle se conserve bien.
- le **moellon** : il se constitue de pierres mal aguerries qui tiennent grâce à un mortier de chaux et de sable, auquel ont parfois été ajoutés du charbon et de la chamotte.
- la **Pierre** : elle est en usage depuis l'Espagne jusqu'à l'Irak. La nature des pierres utilisées varie selon les régions. En général, les marbres sont utilisés pour leurs propriétés décoratives (couleurs).

## Éléments architecturaux

### A. Arcs

Les arcs sont un élément majeur dans l'architecture islamique tout comme dans l'architecture occidentale. Certains sont courants en orient comme en occident : arc en plein cintre, arc brisé, mais d'autres sont plus spécifiques au monde islamique, comme l'arc persan, au profil caréné, l'arc polylobé, l'arc à lambrequins ou encore l'arc outrepassé (souvent dit "en fer à cheval"), tous trois très employés en Espagne et au Maghreb.

### B. Supports

Il y a deux types de supports : les piliers et les colonnes.

- La colonne est un support cylindrique. Dans les premiers siècles de l'Islam, les colonnes utilisées proviennent souvent de remplois de bâtiments antiques, mais au bout d'un certain temps, les matériaux antiques se faisant rares, les ouvriers islamiques apprirent à en tailler eux-mêmes.
- Un pilier est un élément maçonné, le plus souvent carré, rectangulaire ou cruciforme.

### **C. Coupoles**

Une coupole est un mode de couverture hémisphérique, qui repose sur une zone de transition octogonale (le plus souvent) elle-même posée sur quatre piliers.

On appelle dôme l'extérieur d'une coupole. À partir du 15<sup>ème</sup> siècle, les coupoles sont très souvent doubles, c'est-à-dire qu'il existe un espace plus ou moins important entre la coque interne et la coque externe. Cette technique permet de réaliser des monuments plus hauts.

### **D. Iwans**

Sont nés dans le monde iranien bien avant l'arrivée de l'Islam. Il s'agit d'un hall voûté avec une façade rectangulaire ouverte par un grand arc.

### **E. Pishtak**

Est également un élément provenant d'Iran. Il s'agit d'un portail en forme d'arc qui fait saillie sur la façade où il se trouve. En général, il est cantonné de deux minarets, mais ce n'est pas systématique.

### **F. Moucharabiehs et fenêtres à jalousie**

La fermeture des fenêtres et autres ouvertures est un élément traité de différentes manières dans le monde islamique. Les moucharabiehs, des sortes de grillages en bois tourné (ou d'autres matériaux, par exemple le marbre en Inde) sont fréquemment utilisés. Parfois, des barrières de moucharabiehs sont même créées, comme dans les complexes et les mosquées mameloukes.

### **G. Éléments décoratifs**

Il existe mille et une manières de décorer un bâtiment en terres d'Islam. La céramique, la sculpture, la peinture, la mosaïque sont quelques unes des techniques les plus couramment utilisées. Certains éléments architecturaux ont également une vocation ornementale. Contrairement à une idée très répandue, le décor architectural, comme l'art islamique en général, est souvent figuratif. Une exception importante, cependant, concerne les édifices à vocation religieuse, qui ne peuvent théoriquement comporter de représentations humaines ni animales.

### **H. Éléments architecturaux à vocation décorative**

Évidemment, le décor d'un bâtiment passe tout d'abord par les composants de son architecture. Matériaux, arcs, supports, coupoles sont autant de médiums de décor. Dans la conception d'un édifice, l'architecte prend au moins autant en compte les données purement architecturales que les données ayant trait au décor.

Un élément assez caractéristique du monde islamique illustre l'importance des éléments architecturaux à vocation décorative : les "stalactite". Il s'agit en fait de petites niches associées géométriquement et formant une composition en trois dimensions. On les trouve fréquemment dans les coupoles et les zones de transition, mais aussi sur certains chapiteaux, dans des voûtes, etc.



L'*ablaq* est également une technique islamique, principalement répandue en Syrie et en Égypte, mais qui se retrouve également parfois en Anatolie. Elle consiste en l'incrustation de pierres de couleurs différentes (marbre le plus souvent) dans le mur.

### **Mosaïque**

La mosaïque est utilisée à plusieurs époques : Califat des Omeyyades, califat des Omeyyades d'Espagne, califat des Abbassides, sultanat mamelouk. Dans les trois premiers cas, on note une forte influence antique et byzantine (mosaïque à fond d'or). On sait d'ailleurs que des artistes byzantins ont travaillé dans le monde islamique à ses débuts. Pour les mosaïques mameloukes, le cas est un peu différent, car il s'agissait cette fois d'un retour aux sources. Elles sont donc fortement influencées par les mosaïques à fond d'or du Dôme du Rocher et de la Grande mosquée des Omeyyades de Damas.

### **Terre cuite**

La terre cuite est extrêmement utilisée pour décorer tous types de bâtiments, dans le monde iranien notamment, mais également dans tout le reste du monde islamique. On peut utiliser deux types d'éléments : des éléments structurels, c'est-à-dire des briques, glaçurées ou décorées de quelque manière que ce soit, et des éléments purement décoratifs, à savoir des carreaux de revêtement en céramique.

## **3. Typologie des bâtiments**

Les fonctions d'un bâtiment peuvent être multiples. Il arrive souvent que des archéologues ne soient pas en mesure d'identifier exactement le bâtiment auquel ils ont affaire, car des plans identiques peuvent être utilisés pour différents types d'édifices.

### **A. Architecture religieuse**

#### **La mosquée et les lieux de culte**

Selon le Coran, la prière doit se faire n'importe où, car tout endroit est saint puisqu'il a été créé par Allah. Le Prophète lui-même tenait l'architecture pour coûteuse et inutile : un comble, quand on pense aux milliers de réalisations architecturales du monde islamique ! Très rapidement, en effet, se sont développés des lieux où les musulmans se rassemblaient pour prier. Ces édifices servaient non seulement à rassembler une communauté minoritaire (le monde islamique n'est devenu à majorité musulmane qu'au cours du 13<sup>ème</sup> siècle) en mal de repères, mais aussi à marquer les lieux dominés par l'Islam.

#### **Types de mosquées et de lieux de cultes**

Il existe différents types de mosquées. La plus simple est la *mosquée de quartier*, qui permet aux croyants de venir prier quand bon leur semble.

Plus importante est la *mosquée majeur*, ou *Grande mosquée* (El Masjid el kabir), Comme son nom l'indique, elle sert principalement pour la grande prière du vendredi, le jour saint des musulmans. Il n'en existe souvent qu'une pour les petites agglomérations, la ville du Caire, par exemple, en comporte une dizaine. Enfin, El *Musalla* est un lieu de prière en plein air, généralement situé en dehors des villes, qui sert lors des grandes fêtes religieuses.

#### Éléments constitutifs d'une mosquée

- *L'enceinte* : la mosquée est toujours séparée du monde extérieur par une enceinte.
- *La salle de prière ou Haram* : c'est le lieu où les musulmans prient.
- *La fontaine* : indispensable, elle permet de pratiquer les ablutions rituelles avant la prière.
- *Le minaret* : haute tour, il sert à marquer l'emplacement d'un sanctuaire.
- *Le mihrab* : l'élément le plus important du bâtiment, il indique la Qibla, en forme d'une niche.
- *Le minbar* : chaire à prêcher, il se situe toujours juste à côté du mihrab.
- *La dikka* : tribune qui permet de répercuter dans la salle de prière le sermon du muezzin.
- *La Maqsura* : un endroit clos situé près du mihrab, réservé au souverain pour le protéger des attaques. Elle n'est pas présente dans toutes les mosquées, car elle s'oppose à l'idéal d'égalité de la religion musulmane.

#### Les différents plans de mosquées

- Plan arabe

C'est le premier plan conçu. Il se base sur le modèle de la maison du prophète à Médine. Le plan arabe, ou plan hypostyle, se compose d'une cour à portique et d'une salle de prière à colonnes. On le trouve dans tout le monde islamique, depuis la Syrie (Grande mosquée des Omeyyades de Damas, par exemple) jusqu'au Maghreb (exemple la Grande Mosquée de Kairouan en Tunisie, dont l'état actuel date principalement du 9<sup>ème</sup> siècle), à l'Espagne et à l'Irak.

- Plan iranien

Comme son nom l'indique, ce plan se retrouve quasiment exclusivement dans le Grand Iran, c'est-à-dire dans une région comprenant l'Iran, une partie de l'Afghanistan et du Pakistan et une partie de l'Irak. Cependant, c'est aussi le plan utilisé en Inde avant la dynastie moghole et dans l'actuel territoire de l'Ouzbékistan sous la dynastie des Chaybanides. Il apparaît au 10<sup>ème</sup> siècle avec la dynastie seldjoukide et se caractérise par l'emploi d'iwans, d'un pishtak et une salle de prière sous coupole.

- Plan Moghol

Ce plan se trouve exclusivement en Inde à partir du 16<sup>ème</sup> siècle, et est influencé par le plan Iranien. Il se caractérise par une immense cour à quatre iwans, dont un ouvre sur une salle de prière étroite et rectangulaire, couronnée par trois ou cinq coupoles bulbeuses. Les grandes mosquées de Delhi et de Bîdâr utilisent ce type de plan.

- Plan Ottoman

Ce plan se trouve en Turquie (actuelle) principalement, et fut mis au point après la prise de Constantinople en 1453 par l'architecte Sinan ; cependant, on en trouve des prémices depuis le 13<sup>ème</sup> siècle dans le premier art ottoman. Il se compose d'une salle de prière sous une immense coupole cantonnée de demi-coupoles et de coupolettes. Souvent, les mosquées de type Ottoman font partie de grands complexes. On peut déceler une influence Byzantine (de Sainte-Sophie notamment).

## **B. La madrasa**

Une madrasa est généralement considérée comme une école coranique, cependant, c'est principalement un lieu où l'on étudie le droit islamique la Charia, car dans le monde islamique, le Coran régit la plupart des aspects de la vie quotidienne. On enseigne également dans les madrasas la philologie, la linguistique arabe, la science (sauf la médecine, qui est enseignée dans des écoles spécialisées). Souvent, la madrasa sert de mosquée de quartier, et vice versa. Elles sont toujours administrées en waqf (fondation pieuse).

### **Origine**

Le concept de la madrasa naît en Iran au 11<sup>ème</sup> siècle, grâce au célèbre vizir Nizam al-Mulk, on retrouve cette origine iranienne dans l'unité architecturale qui caractérise les madrasas : le plan cruciforme, à quatre iwans, semble en être un marqueur.

### **Développements**

Mis à part en Iran, on trouve des *madrasas* en Anatolie sous les Seldjoukides puis sous les Ottomans, en Syrie et en Égypte sous les Ayyoubides et les Mamelouks, et au Maghreb à partir des Mérinides.

## **C. Les lieux de retraite**

Il existe trois grands types de lieux de retraites : les Ribat, les Khanqah et les Zawiya.

### **Ribat**

Un ribat est un édifice à la fois religieux et militaire, construit généralement dans une zone frontalière ou sur un axe de communication important (littoral, route). Il abrite des militaires tournés vers la foi, c'est-à-dire combattant essentiellement pour le Jihad, la guerre sainte. Il contient généralement une mosquée, et peut servir d'hôtellerie, notamment pour accueillir un gouverneur ou un dirigeant, mais il s'agit surtout d'une place forte, d'un endroit fortifié.

### **Khanqah ou Khanaqa**

Une khanqah est le lieu de vie de mystiques musulmans, mais aussi un lieu de retraite temporaire pour des personnages « civils ». Elle peut se trouver en ville ou en rase campagne, selon l'ordre qui y vit, et comporte généralement une ou plusieurs mosquées et des cellules. Elle peut également abriter une école et sert souvent de lieu funéraire pour son fondateur.

## Zawiya

Une zawiya, comme une khanqah, est un bâtiment abritant des sufis et un tombeau (celui du fondateur, en général). Elle diffère de la khanqah par sa taille, plus imposante, et le rôle d'enseignement qui lui est dévolu.

### D. Architecture funéraire

Dans le monde islamique, les morts sont enterrés à même le sol, dans un linceul, sans cercueil ni tombe. Cependant, rapidement se sont développés plusieurs types d'architecture funéraires pour les hauts personnages et surtout pour les saints. Cette architecture est née en Iran, où de nombreuses religions étaient pratiquées et traitaient leurs défunts de manières différentes, et où le chiisme dominait. Ce qui a favorisé l'apparition de mausolées, qui servent de lieu de prière et d'invocations de saints. Deux formes émergent en particulier : le mausolée sous coupole et la tour funéraire, mais la typologie varie d'un lieu et d'une période à l'autre.

#### Mausolées sous coupole

Un mausolée sous coupole est, comme son nom l'indique, un bâtiment de base polygonale surmonté d'un dôme. Ce type existe depuis au moins le 10<sup>e</sup> siècle.

#### Tours funéraires

Il semble que le type de la tour funéraire dérive de rites zoroastriens : les cadavres étaient exposés au sommet de hautes tours. Ainsi, le Gonbad-e Qabus, l'une des premières tours funéraires (1007) se rattache encore à cette tradition, même si son commanditaire était musulman. Plus tard, les chambres funéraires furent placées sous la tour, dans une crypte, puis à sa base. Comme les mausolées sous coupoles, les tours peuvent prendre différentes formes. Ce type s'est bien répandu dans le monde arabe, et se retrouve en Égypte comme en Anatolie. Il est fréquent dans ces régions comme en Perse.

### E. Complexes

Les complexes sont des regroupements de plusieurs bâtiments. On trouve généralement dans un complexe une mosquée et/ou une ou plusieurs madrasas, le tombeau du fondateur et de sa famille et des institutions à caractère charitable et/ou médical. Un complexe est généralement administré en waqf.

### F. Architecture civile et palatiale

#### Les palais

Contrairement à leurs homologues occidentaux, les palais en terre d'Islam se présentent sous la forme de petites entités dispersées, souvent dans des jardins qui structurent l'espace. Plusieurs éléments se trouvent presque systématiquement dans les palais islamiques : la salle d'audience (Diwan, qui est aussi le nom du conseil des ministres), le harem, qui ne constitue pas un lieu réservé

aux femmes, mais tout simplement les appartements privés de l'habitant, et enfin des pavillons de plaisance.

### G. Maristan et structures médicales

Un maristan (ou bimaristan) est un hôpital. Presque toujours administré en waqf, il appartient souvent à un complexe, étant donné sa vocation charitable. En effet, un maristan se doit d'accueillir tout musulman et de lui offrir des soins gratuits. Les principales caractéristiques architecturales de telles structures sont un nombre important de pièces et une attention particulière donnée à l'eau, au travers de fontaines, bassin, canaux... Des maristans étaient présents dans toutes les grandes villes, depuis Grenade jusqu'à Mashhad, et souvent couplés avec une école de médecine. Les asiles d'aliénés étaient également nombreux, tout comme les imarets (soupes populaires).

### H. Structures d'hygiène

Deux sortes de bâtiments contribuent à améliorer l'hygiène des villes : le sabil et le hammam.

- Un *sabil* est une fontaine publique, dont chacun peut puiser gratuitement l'eau. Généralement construite grâce aux dons des puissants, on en trouve beaucoup dans les villes. Le sabil est associé à un quuttab, une école élémentaire, qui se situe généralement au-dessus.
- Les hammams sont des bains, organisés la plupart du temps sur le modèle des bains romains (salles froide, tiède et chaude). Ils prennent une place prépondérante dans le monde islamique, où la propreté du corps est considérée comme essentielle.

### I. Structures de commerce

#### Caravansérails

Un caravansérail est un bâtiment qui accueille les marchands et les pèlerins le long des routes et dans les villes. Selon les endroits, le nom change : dans le monde iranien, il s'appellera plutôt khan alors qu'au Maghreb, c'est le mot funduq qui est le plus couramment employé. Un caravansérail est toujours fortifié, et comporte à la fois des écuries (ou des enclos) pour les montures et les bêtes de somme, des magasins pour les marchandises et des chambres pour les gens de passage. Il est fréquent que les magasins se trouvent au rez-de-chaussée et les chambres au premier étage.

#### Marchés

Dans les villes, les marchés sont des lieux importants. Ils prennent le nom de souk en arabe et de bazar en persan. Ils sont en général organisés par corporations. Les échoppes et les réserves se trouvent au rez-de-chaussée et le premier étage comprend les logements des marchands, et parfois leurs ateliers s'ils vendent leur propre production. Toutefois, les métiers dégageant des odeurs indésirables (tanneries) et présentant des risques d'incendie sont relégués aux extrémités du marché ou à l'extérieur de la ville. On trouve souvent dans les souks des logements à louer.

## Cours N° : 07

# LES GRANDES CIVILISATIONS ET DYNASTIES QUI SE SONT SUCCEDEES EN ALGERIE

### *Structure du cours*

#### *Introduction*

#### *Styles urbains et architecturaux de l'Algérie d'avant 1830*

- 1. Comptoirs et colonies phéniciennes*
- 2. Les royaumes numides*
- 3. Le royaume numide unifié*
- 4. L'occupation romaine et le découpage du territoire*
- 5. L'occupation vandale*
- 6. L'occupation byzantine de 530 à 647*
- 7. Califat Omeyyade de 647 à 743*
- 8. La dynastie aghlabide de 800 à 909*
- 9. La dynastie Rustumide de 776 à 909*
- 10. La dynastie Fatimide de 909 à 934*
- 11. La dynastie Ziride et Hammadide de 972 à 1148*
- 12. La dynastie Almoravide de 1061 à 1147*
- 13. La dynastie Almohade de 1147 à 1248*
- 14. Les dynasties Hafside, Zianide, Mérinide de 1229 à 1526*
- 15. La régence d'Alger de 1515 à 1830*

## Introduction

La civilisation humaine en Algérie remonte à des millénaires, mais ce n'est qu'à partir de l'Antiquité que cet espace commence à prendre sa forme actuelle en se scindant en régions et peuples. Voici une liste non exhaustive, de dynasties et royaumes qui se sont succédés sur l'Algérie et ont été les premiers artisans de cet état-nation algérien moderne d'aujourd'hui.

### Classement chronologique des plus grandes dynasties régnant sur l'Algérie depuis l'antiquité

Civilisation / Dynastie	Période	Durée
Comptoirs et colonies Phéniciennes	De 800 à 200 avant J. C.	600 ans
Les royaumes Numides	De 250 à 202 avant J. C.	48 ans
Le royaume Numide unifié	De 202 avant J. C. à 40 après J. C.	242 ans
L'occupation Romaine	De 25 avant J. C. à 439 après J. C.	464 ans
L'occupation Vandale	De 430 à 530	100 ans
L'occupation Byzantine	De 530 à 647	117 ans
Le Califat Omeyyade	De 647 à 743	96 ans
La dynastie Aghlabide	De 800 à 909	109 ans
La dynastie Rostémide	De 776 à 909	133 ans
La dynastie Fatimide	De 909 à 934	25 ans
La dynastie Ziride et Hammadide	De 972 à 1148	176 ans
La dynastie Almoravide	De 1061 à 1147	86 ans
La dynastie Almohade	De 1147 à 1248	101 ans
Les dynasties hafside, zianide et mérinide	De 1229 à 1526	297 ans
La régence d'Alger	De 1515 à 1830	315 ans

Etant donné que l'Algérie a toujours été une terre d'accueil, L'étude du patrimoine urbain et architectural de ce pays, nécessite une connaissance préalable de toutes ces populations établies sur ces terres et de leur mode de vie. Mais de toute l'histoire de l'Algérie, son processus d'urbanisation n'a jamais été semblable aux 200 dernières années. L'étalement des espaces urbains et la diversification des formes et des styles architecturaux depuis la colonisation française fait de l'année 1830, une date intermittente entre deux processus d'urbanisation complètement différents. De par l'importance quantitative et qualitative des éléments urbains et architecturaux, mais aussi de l'état de leur sauvegarde. L'étude du patrimoine urbain et architectural algérien peut être scindée en deux périodes

- De 800 ans avant J. C. jusqu'à 1830 : Voir plus de 2600 ans
- De 1830 jusqu'à aujourd'hui : voir 187 ans.

## Styles urbains et architecturaux de l'Algérie d'avant 1830

### 1. Comptoirs et colonies phéniciennes

Les Phéniciens dans leurs efforts d'étendre leur réseau commercial dans tout le bassin méditerranéen commencèrent à essayer d'établir des contacts avec les populations du Nord de l'Algérie dès 1250 av. J.-C. Après la fuite de la princesse Elyssa au Maghreb oriental (actuelle Tunisie) qui y fonde Carthage en 814 av. J. C., les Carthaginois essayent de pousser leurs navires jusqu'en Ibérie (actuelle Espagne).

Les côtes du Maghreb parsemées de hauts-fonds et de récifs étant difficiles à naviguer pour les navires primitifs des Carthaginois, ces derniers fondèrent avec l'accord des populations locales avec lesquelles ils entretenaient des liens commerciaux des comptoirs tous les 30 à 40 kilomètres le long de la côte algérienne, une distance équivalente à une journée de navigation par la mer.

Les Phéniciens aimaient à occuper, à proximité du littoral, des îlots où ils pouvaient s'isoler. A défaut d'île, ils choisissaient un promontoire ou un plateau facile à défendre, qui par la saillie qu'il faisait dans la mer, formait un abri contre les vents du large. Ils se fixaient volontiers dans le voisinage d'une embouchure de rivière, dont la vallée servait de voie aux produits qu'on leur apportait.

C'est ainsi que les comptoirs phéniciens d'Annaba, Skikda, Collo, Jijel, Béjaia, Dellys, Alger, Tipaza, Cherchell, Tenes, Bethioua et Ghazaouet sont établis. Ces comptoirs jouent un rôle aussi crucial dans le commerce en Méditerranée, que dans l'évolution des cultures locales par le biais des échanges d'idées et de communications. Ces comptoirs servent quelques siècles plus tard aux Numides qui vont les occuper puis aux Romains qui les colonisent et les utilisent pour la conquête de l'Algérie.

Les Carthaginois réussissent si bien dans leur commerce qu'ils établissent des comptoirs même à l'intérieur des terres au Nord de l'Algérie au sein de localités existantes telles que les comptoirs de Sarim Batim (actuelle Constantine) ou Tiddis à 17 kilomètres de Cirta. Les traces laissées par les phéniciens en Algérie, se résument en quelques pièces de monnaie, de poterie, ainsi que quelques tombeaux et caveaux taillés dans la pierre sur quelques cotes rocheuses du côté de Jijel, Ténès et Alger.

## **2. Les royaumes numides**

Le mausolée de Medghassen dans les Aurès date de 300 ans av. J.-C. Il s'agit d'un monument numide et du plus ancien mausolée de l'Algérie. La période numide commence vers 250 av. J.-C. avec l'émergence de deux tribus au nord de l'Algérie issues des Capsiens sédentarisés depuis le Néolithique : la tribu des Massyles à l'est et la tribu des Massaesytes à l'ouest. Ces tribus contrôlant les plaines entre la chaîne de l'Atlas et la côte méditerranéenne au Nord de l'Algérie arrivent rapidement à la confrontation.

## **3. Le royaume numide unifié**

Massinissa se livre à la conquête et au démantèlement du royaume de Syphax, ce qu'il réussit progressivement, unifiant la Numidie et établissant la frontière Ouest de son royaume au niveau de la rivière Moulouya, proche de l'actuelle frontière algéro-marocaine. Vers 150 av. J.-C., Massinissa dirige un royaume unifié et puissant, militairement et économiquement qui s'étend sur tout le Nord de l'Algérie. Il a réussi à ramener sous sa coupe les tribus Gétules, à vaincre son rival Syphax, et à sceller une alliance solide avec Carthage.

L'alliance de Rome avec Massinissa provoqua des changements profonds dans la région. Massinissa alla de victoires en victoires, écrasant Syphax, unifiant la Numidie, affaiblissant Carthage avec l'aide de Rome, et finalement provoquant sa destruction ultime par Rome à la fin de son règne qui dura plus d'un demi-siècle. Le premier ancêtre de l'état algérien moderne, celui de la Numidie unifiée de Massinissa, fut un tel succès sous son règne qu'à sa mort, Rome ne pouvait voir, et ne voyait plus qu'une seule menace sur les côtes africaines : cette même Numidie de Massinissa. Plusieurs sites archéologiques attestent du développement urbain de l'époque numide. Cependant, la majorité des agglomérations numides ont été romanisées durant l'époque romaine à l'image de Tiddis, de madaure



et de Tibillis. D'autres ont disparus ou en voie de disparition comme Siga la capitale de Syfax. Cirta ne garde de l'époque numide que des stèles puniques d'EL Hofra.

#### **4. L'occupation romaine et le découpage du territoire**

Après l'exécution de Jugurtha, la Numidie occidentale est offerte à Bocchus pour être rajoutée à son royaume de Maurétanie, tandis que la Numidie orientale est gouvernée encore quelque temps par des princes Numides soumis à Rome. Avant de devenir une province romaine nommée Africa nova. Ensuite la Numidie occidentale sera séparée de la Maurétanie, pour devenir une romaine, nommée province de Maurétanie Césarienne qui s'étend de la Kabylie aux environs de l'actuelle frontière marocaine (rivière Moulouya), tandis que la Maurétanie devient la province de la Maurétanie Tingitane. L'occupation romaine peut être vue en 05 étapes consécutives :

- **De 25 avant J. C. à 25 après J. C.**

Durant le premier demi-siècle de l'occupation romaine en Algérie, l'effort romain consista à briser l'organisation sociale dans le pays. En démantelant la propriété terrienne qui est chez les Numides le point nodal du fonctionnement de leur société. En effet les Gétules qui avaient été jusque là des nomades et ce depuis des millénaires avaient accepté près d'un siècle auparavant déjà, de combattre aux côtés des Romains contre les révoltes numides. En échange de leur participation, ils se sont vu attribuer des dizaines d'hectares de terre prises aux Numides. Durant la même période, les villes numides, comme Cirta, la capitale, furent investies par des colons romains, ainsi à Cirta et dans les villes voisines beaucoup des anciens mercenaires s'installèrent. Les populations numides expropriées ne se résolurent pas à leur sort facilement, n'ayant pas beaucoup d'alternatives. C'est alors que plusieurs révoltes éclatèrent. Les Romains dont le nombre de troupes était inférieur à 20 000 exigent alors des Gétules de former le gros des forces, pour écraser, sous commandement romain, ces révoltes. Les Gétules acceptèrent de lutter pour les Romains à partir de cette période sans contrepartie, en abandonnant leur pratique du mercenariat, car ils avaient leurs propriétés terriennes à défendre à présent, et donc leur statut social.

- **De l'an 25 à l'an 100**

Cette deuxième étape du stratagème romain qui s'étendit sur 75 ans, consista à procurer une alternative à la famine qui se profilait à l'horizon pour les dizaines de milliers de citoyens numides expropriés de leurs terres et disposés à la révolte. C'est ainsi que Rome encouragea les vétérans de ses légions sur place à occuper les anciens emplacements des villes numides détruites telles que Cirta (Constantine), et de les reconstruire dans le style romain, tout en fondant de nouveaux postes militaires qui devaient devenir des villes, comme Timgad. Les gouverneurs romains n'avaient pas l'intention de se limiter à construire des casernes pour l'armée après avoir rasé les villes Numides, mais comptaient bien ériger des villes complètes, équipées de temples, d'amphithéâtres, etc.

C'est alors que, entre l'an 40 et l'an 90, plusieurs nouvelles villes romaines furent construites telles que Thamugadi (Timgad), ou même reconstruites sur l'emplacement des anciennes villes numides telles que Tipaza (l'ancienne Tafza Numide), Cirta (qui deviendra Constantine), Hippo Regius (Annaba), etc. Pour construire ces villes, les peupler, et romaniser la population locale, les Romains accueillirent volontairement sur leurs chantiers, puis au sein de leurs villes, les vagues de citoyens numides descendants pour la plupart de leurs parents qui furent expropriés et qui étaient voués au nomadisme depuis... chose nouvelle pour eux et qui les avait propulsé soudainement dans la

pauvreté extrême, la famine ou sinon le pillage et la révolte. C'est ainsi que l'Algérie vécut son premier exode rural, et que ces villes devinrent rapidement des centres de commerce et de culture. Les terres intérieures alors sous contrôle Gétule allaient se retrouver alors rattachées aux villes peuplées de Numides par le commerce, et par extension au marché des diverses provinces de l'Empire romain.

Pour solidifier et protéger cette nouvelle configuration du pays, les Romains engagèrent alors la construction d'une frontière fortifiée en établissant plusieurs postes au sud de la Numidie, contournant les Aurès et le pays des Nemamchas, avec les forts de Vescera (actuelle Biskra), Ad Majores (Henshir Beseriani), Castellum Dimidi (Messaad). Le but de ces forts était de prémunir la province contre d'éventuelles attaques des Garamantes, pour protéger la stabilité et la prospérité retrouvée des territoires numides au moment où les Garamantes subissaient les assauts coloniaux de Rome.

- **De l'an 100 à l'an 235**

La troisième étape du stratagème de colonisation romaine vint toute seule. Ce fut celle du développement économique et de l'industrialisation durant 135 années. En effet, face à la demande toujours croissante en produits agricoles de tous genres de la part des villes romaines en Numidie, les propriétaires terriens Gétules et romains disposaient d'une main-d'œuvre expropriée et réduite à la servitude militairement, ainsi que de propriétés terriennes de grande taille et fertiles.

Bien qu'une grande partie de la population numide choisit de se diriger vers les villes, plusieurs dizaines de milliers d'autres Numides choisirent de rester sur les fermes qui avaient appartenu à leurs parents, comme serviteurs des nouveaux propriétaires Gétules et Romains. Une fois les nouvelles villes romaines construites, les vétérans romains et les nouveaux citoyens numides qui s'y établirent se chargèrent à leur tour de consommer les produits de l'intérieur du pays, et d'importer des produits manufacturés tels que des outils agricoles pour les campagnes algériennes.

Mais le décollage économique proviendra surtout de l'exportation de l'excès de production agricole, qui était proposé à bas prix, vers l'étranger. C'est ainsi qu'au bout d'un siècle d'occupation romaine, la plupart des villes romaines furent érigées et qu'au bout de deux siècles, l'Algérie de l'époque finit par obtenir le titre de « grenier de Rome » tant ses exportations de blé devinrent impressionnantes en quantité (jusqu'à dix millions de quintaux de blé par an) et en prix.

La production se diversifia progressivement et se mit à inclure le cuir, les olives, les figues, et un début d'industrie se mit en place vers la deuxième moitié du deuxième siècle avec une production d'huile d'olive, de vin, etc, toujours croissante. En l'an 175, la Numidie, après deux siècles d'occupation romaine qui avait fait couler beaucoup de sang, était néanmoins devenue une province prospère, relativement urbanisée, et où la population berbère s'était en grande partie intégrée. Mais en contrepartie cela permit aux Berbères de s'unifier, aux différences Numides-Gétules de s'estomper et aux Berbères romanisés d'accéder aux plus hautes fonctions de l'État romain.

- **De l'an 235 à l'an 395**

Les troubles politiques qui éclatèrent au plus haut niveau politique de l'Empire romain vers l'an 235 mirent un frein à la croissance économique de Rome, ce qui frappa l'économie de la Numidie de plein fouet. Les villes s'arrêtèrent alors de croître et les campagnes n'arrivaient plus à écouler leur production. En l'an 238 les propriétaires Gétules se plaignirent de l'imposition fiscale élevée dans cette atmosphère de régression économique, mais leur plainte ne reçut pas de réponses favorables. Alors que rien ne fut fait pour remédier aux troubles politiques et à la crise économique qui s'installe dans le temps, plusieurs petites rébellions se déclenchent entre 253 et 288 tant en Numidie qu'en Maurétanie voisine. Pendant cette période, Le christianisme fait son entrée en l'an 256, et durant le siècle suivant, dans une atmosphère de déclin grandissant, les populations des villes côtières algériennes, ainsi qu'une minorité de la population dans les campagnes se convertissent à la nouvelle religion.

En 313, avec les crises politiques et économiques romaines qui s'éternisent, la nouvelle religion devient une arme qui servira d'alibi religieux à une nouvelle révolte qui sera encore une fois maghrébine. Mais cette fois la révolte est religieuse et politique. En effet, le culte donatiste se développa en Algérie et en Tunisie comme une défiance politique à Rome. Les donatistes refusant d'accepter l'autorité religieuse de l'Empereur, et exigeant la séparation de l'État et de la religion, finirent par déclarer l'empereur comme étant le diable en personne, à l'opposé de Jésus qu'ils considèrent être Dieu et ils rejettent le rite catholique à partir de là. L'empereur envoie alors ses troupes pour les réduire au silence, dans ce qui est la première persécution de chrétiens contre des chrétiens. La répression ne fit qu'accroître le soutien populaire des donatistes chez le peuple et en 321 les légions romaines venues réprimer les donatistes se retirèrent.

Toutefois vers l'an 340, l'idéologie donatiste donne naissance à une secte populaire, celles des circumcellions, littéralement ceux qui encerclent les fermes. Comme le culte donatiste célébrait les vertus du martyr, les Circumcellions devinrent des extrémistes qui ne considéraient que le martyr comme étant la véritable vertu chrétienne et laissèrent de côté toutes les autres valeurs de leur religion telles que l'humilité, la charité, etc. Ainsi, munis de leur matraques, ils se mirent à attaquer les voyageurs sur les routes du pays, puis à se diriger sur les fermes des propriétaires terriens, à les encercler et les attaquer. Le but des circumcellions était de mourir au combat en martyr, et ils espéraient que leurs attaques violentes munis de matraques de bois seulement pousseraient leurs ennemis à riposter avec des armes plus sophistiquées et à les envoyer ainsi au paradis.

- **De l'an 395 à l'an 430**

Alors qu'en l'an 395 l'empire se divise en deux et que l'Afrique du Nord est abandonnée à son sort, les donatistes reprennent leur tentative de dominer la scène politique et religieuse de plus. Finalement excédé, l'empereur de Rome les déclare en l'an 409, hérétiques et leur réclame de restituer toutes les églises en leur possession en Afrique du Nord. Il envoie plusieurs légions qui sont d'une férocité terrible envers les responsables religieux du culte, et parfois même envers les membres parmi le peuple. Quelques années plus tard en 430, c'est tout l'Empire romain qui se retire de l'Algérie sous la pression des Vandales qui envahissent le pays.

## **5. L'occupation vandale**

L'histoire des Vandales est celle d'une coalition de tribus scandinaves constamment assaillie, repoussée et forcée à quitter ses terres, et qui finit par se résoudre au combat, obtenant ainsi leur premier État qu'ils fondent en Algérie après avoir établi leur capitale à Bejaia. Lorsque leur État disparaît après un siècle d'existence, le peuple vandale s'intègre alors à la population algérienne. L'apport des vandales en Afrique du Nord a longtemps été évalué comme très faible, constat établi au regard de la faiblesse des témoignages archéologiques et qui repose sur le fait que les vandales s'installent dans un environnement déjà aménagé par les berbères et les romains. Les vandales ont été séduits par la splendeur et le faste de la vie des romains et des riches berbères romanisés dont ils ont vite adopté la façon de vivre.

## 6. L'occupation byzantine de 530 à 647

Une faible influence byzantine en Algérie, la majeure partie du pays avait fini par échapper en réalité à leur Contrôle ; leur empreinte ne fut réel qu'ailleurs, en Territoire tunisien en particulier. Les byzantins ont occupé les anciennes agglomérations romaines. Ils ont même utilisé les matériaux de ses mêmes agglomérations dans la construction de remparts pour se protéger des populations autochtones révoltées contre leur présence

## 7. Califat Omeyyade de 647 à 743

Il existe 03 types de villes chez les omeyyades :

1. Al Amssar : Comme le Kairouan, Kufa, Fustat. Ville de conquête, créées comme lieu de répli pour l'armée omeyyade, son schéma est simple : la grande mosquée, Dar el Imarah et le palais occupent le centre, entourés de quartiers d'habitations.
2. Les villes romaines transformées : les nouveaux arrivants s'installant dans les villes déjà bâties, comme Damas, Alep, Homs, Mila en Algérie ou encore Jérusalem. Une grande mosquée y est édifiée, soit à la place de l'église, comme à Damas et Jérusalem, soit sur un lieu laissé vide.
3. Les villes nouvelles : D'autres villes sont créées plus ou moins *ex nihilo*, sans être pour autant des *'amṣār*, mais simplement de nouveaux centres urbains civils. C'est par exemple le cas à Wasit, en Irak ou à Chiraz, en Iran.

## Architecture religieuse omeyyade

C'est sous les Omeyyades que naît réellement l'architecture religieuse islamique, à partir du dôme du Rocher. C'est aussi sous les Omeyyades que se met en place le type de la mosquée de plan arabe. L'archétype et le chef-d'œuvre en est la Grande mosquée des Omeyyades à Damas.

## 8. La dynastie aghlabide de 800 à 909

Elle a été fondée Par Ibrahim Ibn Al Aghlab, désigné par les Abassides pour gouverner sur l'Afrique du Nord. Leur capitale était le Kairouan puis Al Abassya. Leurs édifices majeurs sont : Le Ribat de Sousse, La mosquée Zeitouna et les bassins hydrauliques près de la ville de Kairouan.

## Architecture aghlabide

- Une architecture a caractère défensif,
- Murs massifs soutenus par des contreforts (Redans),
- Formes rectangulaire plus profonde que large,
- Une cour rectangulaire accessible par 6 portes.

## Le plan de la mosquée aghlabide

- Une salle de prière,
- Une cour et un portique,
- Une Maqsura du côté du Mihrab, accessible depuis l'extérieur,
- Une première nef surélevée et disposée tout au long du mur de la Qibla. Appelé nef parallèle,
- La nef axiale, plus large et plus élevé est perpendiculaire au nef parallèle. Les deux forment un dispositif en « T »,
- La nef axiale est surmontée de deux coupoles,
- L'une des deux coupoles est située au dessus du Mihrab à l'intersection des deux nefs,
- La deuxième marque l'accès depuis la cour,
- Le minaret est constitué de 03 niveaux de volumes à bases carrées, surmontés d'une couple,
- La toiture est portée par des colonnes en marbre extraites des sites romains.

## 9. La dynastie Rustumide de 776 à 909

Une dynastie Ibadite dont Tihert fut la capitale. C'est la deuxième dynastie après Cordoue qui s'est proclamée indépendante du Khalifa abbasside. Leur architecture est un mélange d'influences andalouses Omeyyades et Aghlabide. Rares sont les traces laissées par cette dynastie. Leur capitale a été complètement détruite par les kotamas.

## 10. La dynastie Fatimide de 909 à 934

Une dynastie chiite qui a débuté au Maghreb. Plus exactement chez les kotamas - une tribu berbère du Nord est de l'Algérie – (Petite Kabylie). Son règne s'est développé jusqu'à atteindre l'Égypte, le moyen orient et le Hedjaz. La grande œuvre urbanistique consista évidemment en la fondation de la ville du Caire, à partir de 969. De cette époque datent les mosquées d'al-Azhar et d'al-Hakim bi-Amr Allah. Les traces fatimides en Algérie sont tellement rares. A l'exception d'un site archéologique nommé Ikjan dans la wilaya de Sétif. Le site est tellement dégradé. Transformé en une terre d'oliviers.

## 11. La dynastie Ziride et Hammadide de 972 à 1148

Originaire du Maghreb central. La période ziride voit se développer les arts et la culture au niveau du Maghreb Central (Algérie); puis de l'Ifriqiya (Tunisie). Les modèles architecturaux fatimides et les innovations ornementales de villes Sabra et de Mahdiya, sont employés et combinées avec des éléments perses sassanides et byzantins. C'est le cas des muqarnas qui sont introduits pour la première fois au Maghreb et en Al-Andalous par le biais de l'Égypte fatimide. L'époque ziride et

Hammadide fut marquée par la fondation d'une nouvelle cité : la Qal'a Banu Hammad. Les Zirides fondent également la médina d'Alger, la Casbah, dont la typologie constructive date de leur époque.

### **12. La dynastie Almoravide de 1061 à 1147**

Une dynastie originaire de l'actuelle Mauritanie. Régnant sur l'actuel Maroc, la Mauritanie, le Sud de l'Espagne et le Portugal. En Algérie, c'est la Grande mosquée de Tlemcen, la Grande mosquée de Nedroma et la Grande Mosquée d'Alger qui subsistent, et sont les plus beaux ouvrages de cette dynastie en Algérie.

### **13. La dynastie Almohade de 1147 à 1248**

Originaire des montagnes du haut Atlas marocain. L'architecture produit de nombreux chefs-d'œuvre dont trois mosquées assez remarquables par la similitude de leur minaret (base carrée et décoration) au point qu'elles aient été surnommées les trois sœurs : la Giralda de Séville, la Koutoubia de Marrakech et le minaret inachevé de la mosquée Hassan à Rabat.

### **14. Les dynasties Hafside, Zianide, Mérinide de 1229 à 1526**

L'art hafside et zianide n'échappe pas à la règle de l'art nord africain. Quoique les édifices hafside soient moins ornementés que ceux construits par les zianides et ceux des zianides sont encore moins que ceux des mérinides trop influencés par l'art andalou

### **15. La régence d'Alger de 1515 à 1830**

## Cours N° : 08

### LES STYLES ARCHITECTURAUX EN ALGERIE DE 1830 A 1962

#### *Structure du cours*

*4. L'architecture néoclassique*

*5. L'architecture néo mauresque*

*6. L'architecture moderne*

## Les styles architecturaux en Algérie de 1830 à 1962

### 1. L'Architecture néoclassique

Est une période architecturale provenant du **néoclassicisme** de la seconde moitié du 18<sup>ème</sup> siècle (1750) et du début du 19<sup>ème</sup> siècle (1830). Succédant à l'architecture baroque et rococo, l'architecture néoclassique utilise les éléments gréco-romains (colonnes, fronton, proportions harmonieuses, portique) et se met au service du politique.

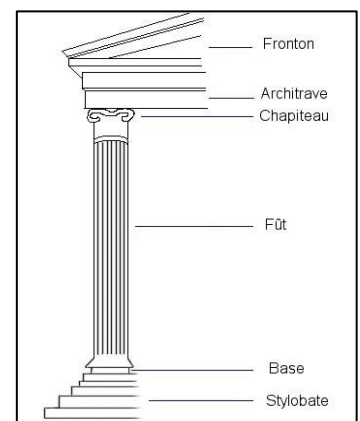
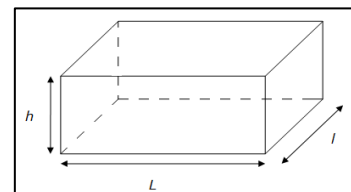
**Néoclassicisme** : est un mouvement artistique qui s'est développé dans la peinture, la sculpture, et l'architecture, entre 1750 et 1830 environ. Contrairement au romantisme, il sacrifie les couleurs pour la perfection de la ligne.

La découverte et les fouilles de sites de **Pompéi** et **Herculanum** remirent au goût du jour les formes antiques. La vogue du romantisme remplaça l'architecture néoclassique avec des réalisations néogothiques dans le courant du 19<sup>ème</sup> siècle.

**Pompéi** et **Herculanum** : étaient deux villes de l'empire romain, situées dans la région italienne de Campanie, elles sont détruites en même temps qu'Oplontis et Stabies, lors de l'éruption du Vésuve en l'an 79 après. J.-C.

#### Les principales caractéristiques de l'architecture Néo classique :

- Les constructions sont de forme **parallélépipédique**, presque cubiques, avec des ouvertures larges et régulières sur toutes les façades ; il s'agit, soit de grandes fenêtres, soit de balcons qui font parfois, le tour de deux façades ;
- La **symétrie**, la **rythmicité des ouvertures**, ouvertures en hauteur ;
- Les RDC, bordant les places ou avenues et rues importantes sont réservées à des commerces et souvent en retrait sous des arcades ;
- L'emploi des **colonnes** et des **ordres** ;
- **le fronton triangulaire** ou **segmentaire** ;
- **Balustres** et **corniches**, bas reliefs floraux, portique extérieur (entrée) ;
- Les matériaux de construction varient de la pierre taillée au béton avec des décorations en fer forgé, en plâtre, marbre et stuc (imitation du marbre). Les toits sont en tuiles et les rares terrasses sont inaccessibles ;

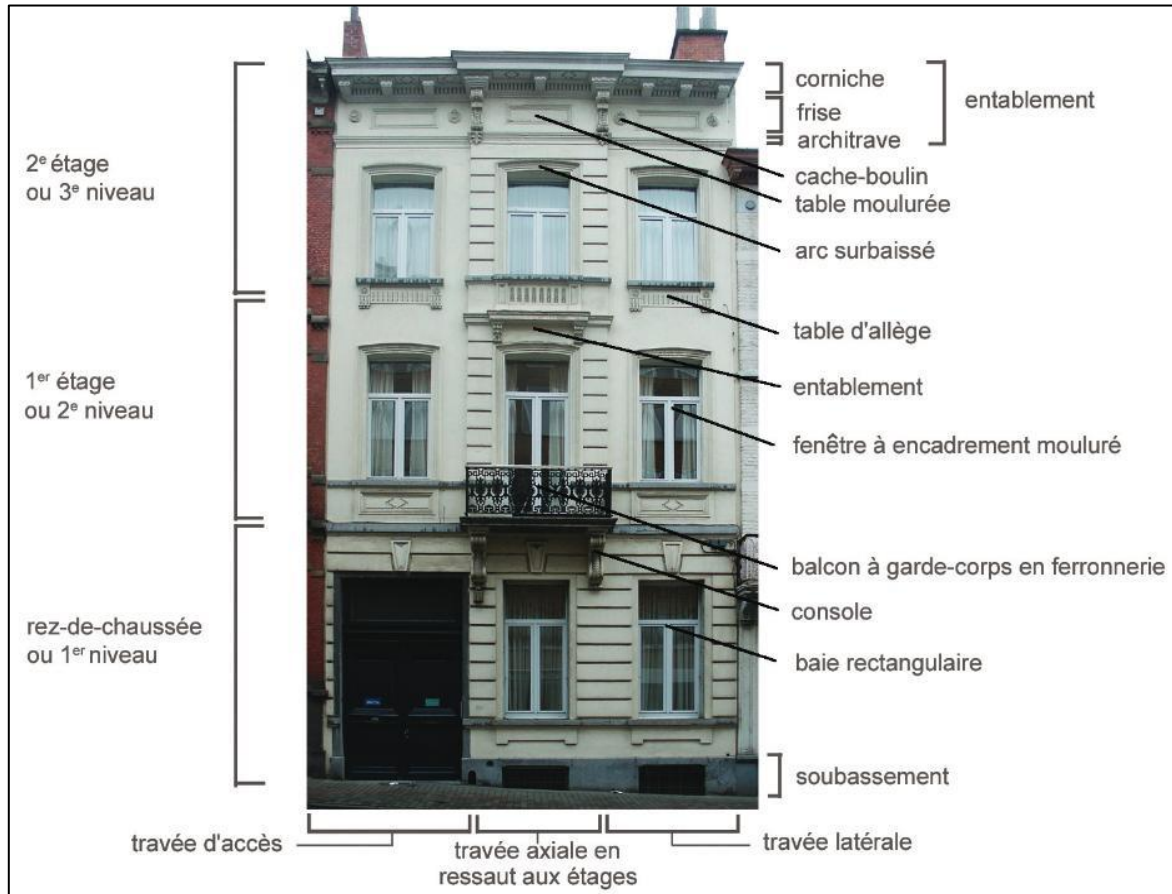


Une **colonne** se compose de trois parties principales : la **base**, le **fût**, le **chapiteau**. La base repose sur le stylobate. Le fût peut être cannelé ou lisse. Le chapiteau est surmonté de l'architrave qui soutient le fronton.

- Les niveaux varient de deux à trois étages, rarement quatre ;



- Les motifs de décoration sont très variés et participent à l'animation de la façade. Le principal motif est **le balcon surchargé de décors (fantaisie)**. C'est à ce niveau que sont traitées les fenêtres, la ferronnerie et **les encorbellements** (consoles)



### Exemple sur l'architecture Néoclassique

## 2. L'architecture néo-mauresque

Ou **renaissance mauresque**, est l'un des styles architecturaux exotiques renaissants qui furent adoptés au 19<sup>ème</sup> siècle par des architectes européens et américains dans la vague de la fascination romantique occidentale pour les arts orientaux très présente à l'époque. L'architecture néo-mauresque utilisait des ornements décoratifs inspirés de motifs datant d'avant les époques classique et gothique. Le style mauresque atteignit le sommet de sa popularité au milieu du 19<sup>ème</sup> siècle. Peu de distinctions furent faites, autant en Europe qu'en Amérique, entre les éléments tirés de la Turquie ottomane et ceux provenant d'Andalousie

### L'architecture néo-mauresque en Algérie

A débarqué en Algérie au tout début du 20<sup>ème</sup> siècle sous le gouverneur général Charles Célestin JONNART qui, dans un souci de gagner la population autochtone, imposa un style nouveau qui devait s'inspirer de l'architecture arabe. Ce style se distingue par ses nombreux emprunts à l'architecture arabo-andalouse .... Cela donna lieu à une série d'édifices appelés justement « néo-mauresques ».

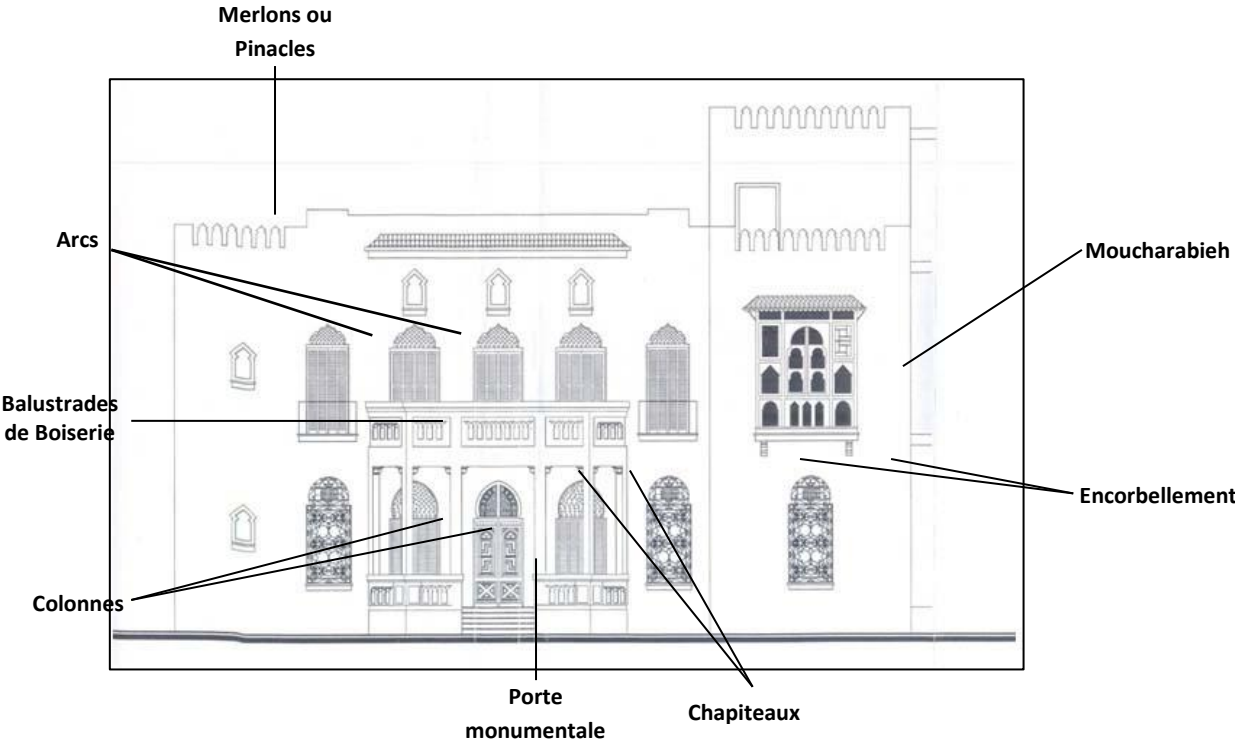
### Les principales caractéristiques de l'architecture Néo-mauresque :

- Portes monumentales,
- Emploi des ***arcs outrepassés, à lambrequin, en stalactite...***
- Boiserie de balcons, encorbellements,
- Des colonnes à fûts cylindriques ou cannelés en torsades,
- ***Chapiteaux*** à corbeilles simples,
- ***Balustrades*** de boiseries ajourées,
- Emploi de la coupole, des ***merlons et pinacles***
- Soubassement des murs en carreaux de faïence,
- Les encadrements des ***baies*** sont revêtus de carreaux de céramique aux motifs très variés de fleurs et d'arabesques
- Les écoinçons sont traités avec des carreaux de faïence polychromés
- Utilisation de l'élément minaret dans les édifices publics Exemple: la préfecture et la grande poste d'Alger, l'hôtel Cirta et la Medersa à Constantine.

**Chapiteau** est l'ensemble de moulures et d'ornements qui surmontent les colonnes, les piliers et les antes.

**Balustrade.** - Les balustrades sont formées d'appuis à jour, composés de tablettes supportées par des balustres, de là le nom de balustrade.

**Pinacle** (architecture). - Petit couronnement de forme conique ou pyramidale, souvent très orné et qui décore le faite et les angles des frontons et surtout les sommets des contreforts



## 1. L'architecture moderne depuis 1950 ...

Apparition dans les années 30 d'une génération d'architectes européens, souvent nés en Algérie et proches des deux maîtres que sont **Perret** et **Le Corbusier**, qui affirment ouvertement vouloir construire une architecture méditerranéenne, en fait internationale:

**Auguste Perret**, né à Ixelles le 12 février 1874 et mort à Paris le 25 février 1954, est un architecte français qui fut l'un des premiers techniciens spécialistes du béton armé

**Charles-Édouard Jeanneret-Gris**, né le 6 octobre 1887 en Suisse, et mort le 27 août 1965 (à 77 ans) en France, plus connu sous le pseudonyme de « **Le Corbusier** », est un architecte, urbaniste, décorateur, peintre, sculpteur et homme de lettres. C'est l'un des principaux représentants du mouvement moderne.

### Les principales caractéristiques de l'architecture moderne :

- Le plan libre façade libre, la transparence (l'utilisation du verre)
- La toiture-terrasse (deux immeubles viaduc, immeuble réservoir château d'eau),
- Des volumes simples
- Structure en béton armé et remplissage des murs en brique
- **Pilotis** (libération des R.D.C),
- Des bâtiments simples sans décoration (l'ornementation est bannie)
- Façades en damier monotone (caserne, écoles, hôpitaux)
- Les ouvertures en longueur brise-soleil dans l'aérohabitat (unité d'habitation)
- La surélévation des bâtiments (barre et tour)
- La réduction des surfaces bâties

Les **pilotis** désignent l'ensemble de pieux traditionnellement en bois enfoncés dans le sol et destinés à soutenir une construction hors de l'eau ou au-dessus du sol. Les pilotis sont également utilisés pour établir des fondations solides sur sol spongieux.

**A faire** : Photographier une construction du style moderne à Constantine et détailler les éléments architecturaux qui constituent cette construction.



**Cours N° : 09**

**LA QUESTION DU PATRIMOINE  
URBAIN ET ARCHITECTURAL EN ALGERIE**

*Structure du cours*

- 1. La notion de patrimoine architectural et urbain en Algérie*
- 2. Historique du patrimoine*
- 3. Les tendances et les courants architecturaux*
- 4. Le cadre législatif*
- 5. Les secteurs sauvegardés*
- 6. Le patrimoine classé des 19 et 20 siècles*
- 7. Perspectives*

Au cours des dernières années, la négligence, la surexploitation, les transformations anarchiques et une succession malheureuse de catastrophes naturelles ont gravement altéré ou partiellement détruit le Patrimoine bâti. Même si des tentatives de réhabilitation sont entreprises çà et là, l'absence de méthodologie et de savoir-faire font parfois peser sur son devenir, de sérieuses menaces.

### **1. La notion de patrimoine architectural et urbain en Algérie**

Pour l'Algérie, beaucoup s'accordent à dire que la notion de patrimoine est un héritage de la colonisation française. Si tel est le cas, il convient de s'interroger sur le sens qu'il revêt dans le contexte algérien d'aujourd'hui.

Au-delà de la valeur artistique ou économique d'un bien culturel, la notion d'identité est fondamentalement liée à celle du patrimoine. La reconnaissance comme patrimoine d'un héritage qui ne porte pas en lui des valeurs reconnues par tous comme déterminant son identité propre, peut pour certaines idéologies, représenter un insurmontable compromis.

A ce titre, en Algérie, la production architecturale et urbaine des 19<sup>e</sup>. et 20<sup>e</sup>. siècles issue de la présence française dans le pays, constitue un exemple édifiant. La conception patrimoniale rapportée à un espace architectural importé, voir imposé tel que c'est le cas de l'héritage colonial, renvoie indéniablement aux concepts de sens et de reconnaissance et par voie de conséquence au rapport de dissonance qui les fondent.

On peut donc, à juste titre affirmer qu'en Algérie, la notion de patrimoine architectural et urbain associée aux 19<sup>e</sup>. et 20<sup>e</sup>. siècles, complexe et ambigu, est fortement problématique.

Même si pour certains, la charge émotionnelle associée à cet héritage, continue de constituer sa principale caractéristique, d'autres, essentiellement les milieux universitaires et une frange de la société civile, la perçoivent comme une mémoire partagée issue de la rencontre des cultures méditerranéennes.

S'il est vrai que le patrimoine est toujours l'objet de controverses, en Algérie il devient un terrain favorable aux querelles idéologiques. La question de la conservation (quel monument conserver et pourquoi) n'est alors plus appréhendée de manière objective. A ce titre, l'architecture issue des 19<sup>e</sup>. et 20<sup>e</sup>. siècles, longtemps injustement marginalisée est loin de susciter l'intérêt qu'elle mérite.

### **2. Historique du patrimoine**

Dès les premières années de la conquête, les structures des villes algériennes vont subir de profondes mutations. Le contrôle et la maîtrise des territoires nouvellement conquis vont constituer tout d'abord l'une des priorités majeures, dans les villes principales du pays. L'appropriation de l'espace se fera dans des conditions dramatiques ; destruction et mutilation des structures préexistantes afin de permettre l'établissement et la «sécurisation » des troupes militaires et des colons.

Durant les premières décennies du 19<sup>e</sup> siècle, dans un contexte de quête des origines latines et de promotion des valeurs classiques véhiculées par l'architecture romaine, la puissance coloniale va,

avant toute chose, se soucier de la prise en charge des sites et des monuments historiques de la période romaine d'abord, puis ceux relatifs aux autres époques. «Fort logiquement, la prise de conscience d'un patrimoine commun qui va, au-delà de la période musulmane rattache plus encore la métropole et l'Afrique du Nord ».

Dès 1840, les missions scientifiques vont introduire en Algérie une conception du patrimoine architectural et des méthodes de mise en valeur et de conservation. Jusqu'à 1842, Amable Ravoisié, pionnier des explorations scientifiques de l'Algérie va, avec ses descriptions et son répertoire construire les bases d'une identification et d'une mise en valeur des monuments de l'Algérie.

Si l'architecture locale n'a pas, dans un premier temps, suscité d'intérêt, Napoléon III, à l'occasion de ses visites en Algérie en 1860 puis en 1865, sera favorable à une politique de mise en valeur de la culture locale. Ses recommandations pour une ouverture aux arts et à l'architecture du pays, vont poser les jalons d'une approche patrimoniale de l'architecture et des monuments de l'Algérie.

Plus tard, en 1872, Edmond Duthoit avec son étude sur la conservation des monuments arabes va jouer un rôle prépondérant dans la construction d'un savoir sur les monuments de l'Algérie. Il crée ainsi un cadre privilégié pour la reconnaissance et l'identification des monuments de l'Algérie, fondé principalement sur un transfert de conception et de méthode en matière de conservation. En 1880, Il sera nommé architecte en chef des monuments historiques, inaugurant ainsi l'une des premières structures du patrimoine en Algérie et les premières expériences de restauration.

En 1887, la loi relative à la conservation des monuments et objets d'art ayant un intérêt historique et artistique est promulguée. Elle va ainsi asseoir les bases juridiques de l'action du service des monuments historiques de l'Algérie. La première liste officielle des monuments historiques est établie cette même année et comptera sept monuments. La seconde, dressée en 1900 rassemblera un total record de 84 monuments classés.

Avec la loi de 1930, les concepts de patrimoine et de monuments sont étendus aux ensembles naturels. Outre les considérations historiques, les dimensions scientifiques, légendaires et pittoresques fondent pour la première fois la définition des valeurs patrimoniales.

La loi de septembre 1941 apporte quant à elle, les éléments de réglementation des fouilles archéologiques.

En février 1943, la loi instituant les «abords » de 500 mètres autour des monuments classés et inscrits est promulguée, introduisant ainsi une valorisation du monument dans sa relation à son environnement.

Indissociable de la législation patrimoniale en vigueur en métropole, c'est donc sur une perception moderne et occidentale du patrimoine et du monument historique que sont fondées la législation et les pratiques de protection du patrimoine en Algérie.

A l'indépendance, l'état algérien préoccupé par les taches urgentes de reconstruction, conserve les cadres législatif et administratif hérités de la présence française en Algérie dans ses dispositions non contraire à la souveraineté algérienne.

Ce n'est qu'en 1967 que seront promulgués les premiers textes juridiques définissant la politique en matière de protection et de mise en valeur des monuments et des sites historiques.

La nouvelle loi adoptée en 1998, aujourd'hui en vigueur investit des thématiques nouvelles, jusque là inexploitées. Cette ouverture vient palier aux dispositions de la précédente ordonnance, et propose ainsi dans le fond, une vision nouvelle du concept de patrimoine.

### **3. Les tendances et les courants architecturaux**

Au lendemain de la colonisation, un nouveau mode de production se substitue à la logique et à la cohérence des tissus originels créant ainsi une rupture irréversible avec les structures spatiales et sociales des centres anciens. L'acte de bâtir obéit alors à de nouveaux paramètres et à de nouveaux concepts, au détriment d'un équilibre ancestral. Les villes vont ainsi devenir un véritable laboratoire d'idées et de formes exportées de la métropole. Si ce bouleversement a changé irrémédiablement le paysage urbain ainsi que l'image des villes, il a surtout inauguré une ère nouvelle dans l'histoire de l'architecture algérienne.

L'héritage colonial contribue aujourd'hui fortement à la structuration des espaces, à l'enrichissement des typologies architecturales et à la définition de l'image urbaine. Effectivement, les constructions en sont les signes les plus tangibles et les plus durables. « Formes importées » ou issues d'un « métissage culturel » cette production constitue aujourd'hui un répertoire architectural et artistique riche et varié, qui nous renvoie à son histoire. Elle représente aujourd'hui « un patrimoine partagé » entre les deux rives de la Méditerranée. L'histoire de l'architecture des influences et des échanges réciproques entre les deux cultures peut nous éclairer et expliquer les modalités de leur production.

Ces images et ces typologies, reflètent en effet l'expression des pensées et tendances ayant prévalu à l'époque. Leurs fondements et leurs effets sur la production architecturale restent étroitement liés à l'histoire de l'architecture ainsi qu'à l'histoire du pays lui-même. Les débuts de la colonisation seront marqués par des interventions radicales sur les tissus urbains existants. Percés de voies, démolition, transformations de bâtiments existants,... Afin de permettre l'installation des troupes françaises, des villes seront créées et des médinas seront complètement déstructurées ou détruites sans aucun souci de sauvegarde ou de préservation.

Les documents du Génie militaires rendent compte des lourdes transformations qu'ont subi ces villes. Certaines correspondances et documents graphiques nous intéressent à plus d'un titre. Elles nous renseignent sur l'attitude de l'administration coloniale à l'égard du patrimoine local et nous éclairent sur les premières orientations données en terme d'architecture et d'urbanisme. On notera à ce propos un certain nombre de textes et de documents d'archives qui feront de la ville une description négative, argument qui justifiera les destructions massives de maisons ainsi que d'importants bâtiments et l'adoption de règlements sur les alignements.

Jusqu'à la fin du 19<sup>e</sup>. siècle le néoclassique français sera le style dominant en Algérie, et à l'image des modèles français, les principales implantations coloniales dans les villes algériennes seront de type Haussmannien. L'aménagement du front de mer d'Alger, en 1865 par l'architecte Frédéric Chasseriau sera l'une des images les plus représentatives de cette tendance.



Au tournant du siècle l'avènement du «style Jonnart» en Algérie va marquer l'abandon progressif de l'architecture néoclassique au profit de tendances «orientalistes » qui comme le souligne J.-J. Deluz ambitionnent de récupérer le décor islamique et l'expression populaire. En donnant une image de la France protectrice et soucieuse des traditions ce «style du protecteur », destiné à gagner la sympathie des autochtones, va donner, dès 1898, une orientation nouvelle à l'architecture

Des bâtiments publics prestigieux et emblématiques, dont beaucoup marquent aujourd'hui encore très fortement le paysage urbain de nombreuses villes algériennes, seront édifiés.

On pourra ainsi citer à titre d'exemples, la wilaya (architecte Henri Petit) ou encore la grande poste (architectes Voinot et Tondoire) à Alger, l'Hôtel Cirta à Constantine.

Plusieurs critiques rejetant cette architecture qualifiée de pastiche, seront adressées par les professionnels de l'époque à cette forme «d'orientalisme». Ce style continuera à avoir des émules jusqu'à la fin des années 1930.

Avec la célébration du centenaire, en 1930, on assistera au déclin progressif de cette tendance – bien que quelques projets continuent encore à être réalisés dans ce style jusqu'à la fin des années 1930 - au profit d'une vision plus moderniste mettant en avant le caractère méditerranéen de l'Algérie. Le contexte international favorable au mouvement moderne aura des répercussions sur ce qui va se passer en Algérie en terme de production architecturale. La spécificité de l'architecture algérienne durant les années 1930 apparaît déjà à travers les travaux d'architectes tels que Paul Guion (le musée national des beaux arts à Alger), Marcel Lathuillière (l'asile de nuit à Alger) ou Xavier Salvador (la salle des fêtes à Tizi- Ouzou, qui deviendra le Cinéma Djurdjura).

Cette génération d'architecte à tendance moderniste que l'on a aussi appelée les *algérianistes* a joué un rôle important dans le mouvement architectural d'avant- garde. La célébration du centenaire de la colonisation, qui verra le lancement d'un programme ambitieux de grands équipements, sera l'occasion pour eux, de présenter des projets nouveaux, «d'esprit moderne et d'expression régionale» inaugurant ainsi une ère nouvelle, celle de *l'architecture moderne*.

Bien que n'ayant réalisé aucun de ses projets en Algérie, le Corbusier aura une grande influence sur ces architectes qui vont participer à l'édification des villes algériennes.

La production architecturale inspirée par le courant moderniste durant cette époque va constituer un épisode majeur de l'histoire du mouvement moderne en Algérie. Son expression dans le contexte algérien obéit aussi à un certain particularisme que sous-tend un environnement social, physique, politique et culturel.

La production architecturale des 19<sup>ème</sup>. et 20<sup>ème</sup>. siècles, marquée par l'empreinte française, constitue aujourd'hui une composante fondamentale de nombreuses villes algériennes. Ce patrimoine varié, à l'image de la diversité des tendances architecturales a fortement imprégné le paysage urbain et architectural des villes et villages d'Algérie.

#### **4. Le cadre législatif**

Les deux principales lois de l'Algérie indépendante en matière de protection du patrimoine ;

*L'ordonnance 67-281 du 20 décembre 1967 et la loi 98-04 du 15 juin 1998, constituent aujourd'hui l'essentiel de l'arsenal juridique.*

En élargissant la notion de biens culturels au patrimoine immatériel ignoré jusque là, la nouvelle loi *98-04 du 15 juin 1998* constitue une réelle avancée.

Elle définit la notion du patrimoine culturel, comme « l'ensemble des biens culturels immobiliers, mobiliers et immatériels ».

#### **Les biens culturels immobiliers** comprennent

- les monuments historiques,
- les sites archéologiques
- les ensembles urbains ou ruraux.

#### **Les biens culturels mobiliers** quant à eux concernent

- le produit des explorations archéologiques,
- les objets d'antiquité,
- les éléments résultant du morcellement des sites historiques,
- le matériel anthropologique et ethnologique,
- les biens culturels liés à la religion,
- l'histoire de l'évolution sociale, économique et politique,
- les biens d'intérêt artistique,
- les manuscrits et incunables,
- livres, documents ou publications d'intérêt spécial,
- les objets numismatiques ou philatéliques et les documents d'archives.

**La notion de biens culturels immatériels**, introduite par la nouvelle loi est définie « comme une somme de connaissances de représentations sociales, de savoir, de savoir-faire, de compétences, de techniques, fondés sur la tradition dans différents domaines du patrimoine culturel représentant les véritables significations de rattachement à l'identité culturelle détenus par une personne ou un groupe de personnes. »

La volonté d'affirmer l'identité culturelle en la mettant en étroite relation avec la dimension patrimoniale apparaît comme un fait nouveau, révélateur d'une nouvelle approche face à la question identitaire qui s'affirme aujourd'hui comme un véritable fait de société.

Alors que la précédente ordonnance concernait essentiellement les fouilles, les sites et les monuments historiques, les dispositions de la loi de 1998, font référence au patrimoine culturel dans un sens plus large.

Dans la pratique, il existe néanmoins des décalages importants entre les textes promulgués et leur mise en œuvre et faute de décrets d'application, la loi devient inopérante dans bien des cas.

## **5. Les secteurs sauvegardés**

La loi « Malraux » sur les secteurs sauvegardés et la restauration immobilière, adoptée en France, en août 1962, juste après l'indépendance de l'Algérie n'aura pas eu de répercussion sur l'ordonnance de 1967. Cette dernière englobera néanmoins la notion de site historique à protéger, défini comme un ensemble d'immeubles urbains ou ruraux pouvant appartenir à une ville ou à un village.

Il faudra attendre la loi de juin 1998, pour voir introduire de façon plus claire la notion de secteurs sauvegardés, bien que dans les faits, ceci n'empêchera pas le classement de nombreux villages avant la promulgation de cette dernière.

La loi précise à ce sujet que les ensembles urbains ou ruraux tels que les médinas, Ksours villages et agglomérations traditionnels caractérisés par leur prédominance de zone d'habitat, et qui par leur homogénéité et leur unité architecturale et esthétique, présentent un intérêt historique, architectural, artistique ou traditionnel de nature à en justifier la protection, la restauration la réhabilitation et la mise en valeur, sont érigés en secteurs sauvegardés.

Ainsi la vision de la notion de patrimoine bien qu'elle ne soit pas fragmentaire n'inclue pas de fait la période des 19<sup>ème</sup>. et 20<sup>ème</sup>. siècles dans le processus de patrimonialisation. A ce sujet l'introduction des secteurs sauvegardés qui constitue certes, une réelle avancée, n'intègre pas dans sa définition les ensembles urbains ou ruraux des 19<sup>ème</sup>. et 20<sup>ème</sup>. siècles.

Effectivement, dans son article 41, la loi 98-04 fait références uniquement aux centres historiques traditionnels tels que les Casbahs, médinas, ksour, les villages et agglomérations traditionnels. Cette omission (volontaire ou involontaire ?) peut être fortement préjudiciable pour la sauvegarde des lieux de mémoire produits durant les 19<sup>ème</sup>. et 20<sup>ème</sup>. siècles. Elle soulève aujourd'hui un certain nombre de questions sur la place à donner à l'héritage colonial et pose le problème du rapport de la société algérienne à son histoire, ancienne autant que récente et à son patrimoine aujourd'hui en péril.

Les secteurs sauvegardés sont créés et délimités par décret pris sur rapport conjoint des ministres chargés ; de la culture de l'intérieur, des collectivités locales et de l'environnement, de l'urbanisme et de l'architecture. Ils peuvent aussi être proposés par les collectivités locales ou le mouvement associatif au ministre chargé de la culture. La création des secteurs sauvegardés intervient après avis de la commission nationale des biens culturels. Ils sont dotés d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur tenant lieu de plan d'occupation des sols (POS). Il constitue ainsi un véritable cahier des charges pour les constructeurs et devient une référence réglementaire pour les pouvoirs publics locaux.

C'est sur la base du respect ou non de ses dispositions que l'acte d'urbanisme est autorisé et qu'un permis de construire, de lotir ou de démolir relatif aux travaux entrepris dans un secteur sauvegardé, est délivré.

Cette décision n'est donné qu'avec l'accord préalable des services du ministère chargé de la culture dans un délai maximum de deux (02) mois suivant la transmission de la demande de construire ou de lotir par l'autorité chargé de son instruction.

Aujourd'hui l'un des obstacles à la réhabilitation et à la sauvegarde des sites historiques est d'ordre juridique. Ce problème épineux s'est posé et continue à se poser dans le cas de la Casbah d'Alger à

titre d'exemple. Bien que classé en novembre 1991 sur la liste du patrimoine national, en décembre 1992 sur la liste du patrimoine mondial et en secteur sauvegardé en 2003, elle est encore sujette à des dégradations multiples et parfois irréversibles. Si la loi 98-04 a essayé d'apporter « des solutions législatives à certains problèmes de propriété, du droit de maintien dans les lieux des habitants et de l'aide financière tant attendue des pouvoirs publics dans un cadre réglementaire approuvé », le respect et la mise en œuvre de ces textes seront confrontés à plusieurs difficultés.

L'exemple représentatif du centre historique d'Alger, « la Casbah », est intéressant à analyser à plus d'un titre. Le périmètre de ce secteur concerne aussi bien la partie haute de la médina avec son tissu originel que la partie basse avec ses constructions des 19 et 20 siècles, qui intègre notamment l'ouvrage monumental du boulevard du front de mer de l'architecte Frédéric Chassériau.

Ainsi les nombreux édifices sur le front de mer (la chambre de commerce, ex. Palais consulaire de l'architecte Henri Petit ou le sénat à titre d'exemple) pourront désormais en théorie, bénéficier de mesure de protection. Malencontreusement la délimitation du secteur sauvegardé de la Casbah à Alger n'a pas tenu compte de l'unité architecturale de cet ouvrage associé à l'image de la ville, qui se prolonge au-delà du secteur protégé. Cette situation met en avant le problème épineux et délicat, posé par le choix de la délimitation à donner à un secteur sauvegardé.

## **6. Le patrimoine classé des 19 et 20 siècles**

L'Algérie compte sur son territoire un nombre considérable de sites et monuments historiques témoins indéniables de sa diversité et de son épaisseur culturelle. Les 431 monuments et sites historiques inscrits sur la liste du patrimoine culturel national en 2000, sont loin de couvrir l'ensemble des édifices, des sites et des ensembles urbains, villageois, etc. de valeur architecturale, artistique, historique méritants d'être classés.

En dépit de l'importance que représente l'héritage architectural des 19<sup>e</sup>. et 20<sup>e</sup>me. Siècles au sein des villes et villages d'Algérie, on compte uniquement 22 monuments et sites historiques classés ont été répertoriés. Ce chiffre est représentatif de la faible prise en charge de ce patrimoine malgré une production architecturale et urbaine riche et variée à travers l'ensemble du territoire.

L'examen détaillé des critères de classement révèle que dans de nombreux cas, ces édifices ont été consacrés plutôt pour leur valeur symbolique qu'architectural ou artistique. Ainsi les classements des établissements pénitenciers ou de la maison dite des «22» à titre d'exemple, commémorent des événements historiques et obéissent avant tout à une volonté de reconnaissance des actes de résistances du peuple algérien durant l'occupation coloniale.

On notera aussi l'intérêt porté durant les années 1990, aux ouvrages industriels et hydrauliques, avec le classement de la centrale électrique diesel de Laghouat, le barrage de foume El- Ghorza, à Sidi-Okba et la station hydraulique de Boghni, témoins de l'architecture du 20<sup>e</sup>me. Siècle.

Quatre musées nationaux, (qui, il faut le rappeler sont placés sous la tutelle de la direction du patrimoine culturel), ont aussi fait l'objet de classement surtout pour la valeur et la richesse des collections qu'ils renferment que pour la valeur esthétique ou architecturale des édifices.

## **7. Perspectives**

Les travaux du Génie militaire, les grands édifices de la période second empire, le nombre important d'ouvrages d'art, ou encore le patrimoine néo-mauresque, sont autant de témoignages, de la richesse de la créativité architecturale des 19<sup>e</sup>. et 20<sup>e</sup>. siècles, qui au-delà de leurs desseins, ouvrent aujourd'hui le débat sur la nécessité de porter un autre regard, dans le cadre d'un projet global de réhabilitation du patrimoine afin d'entreprendre la sauvegarde et le classement des édifices les plus représentatifs de ces différentes tendances.

Aujourd'hui la reconnaissance patrimoniale de ces sites et monuments historiques tarde à se mettre en place. Il est vrai que les monuments prestigieux des grands centres urbains, recueillent une forte adhésion pour leur sauvegarde et leur protection.

Néanmoins le patrimoine dit *ordinaire* trop souvent méconnu, reste largement marginalisé. Ainsi des typologies, plus discrètes telles que les villages, les fermes et caves agricoles témoins de l'histoire du monde rural, les mairies, les lieux de culte, les jardins publics sont autant de témoignages de l'histoire de l'architecture et de l'urbanisme, qui méritent une reconnaissance en tant que patrimoine. Leur état de dégradation malheureusement avancé aujourd'hui nous interpelle, afin de sauver de l'oubli ces lieux de mémoire.

L'investigation des champs les plus divers dans le domaine de la recherche peut prétendre aujourd'hui à la construction d'un ensemble de corpus relatif au patrimoine, qui reste un préalable pour sa sauvegarde. L'identification de l'abondante production architecturale des 19 et 20 siècles, passe par une connaissance préalable de ce patrimoine. L'inventaire, l'archivage, la collecte de documents anciens (graphiques ou écrits) et de relevés d'édifices, peut constituer une banque de données considérable, mémoire de ce patrimoine. Une liste des monuments historiques en péril concernant les nombreux cas d'édifices en état de dégradation avancée devrait aussi être établie.

## Cours N° : 10

# ANALYSE DE LA LEGISLATION PATRIMONIALE ALGERIENNE

### *Structure du cours*

#### *Introduction*

- 1. La période coloniale (1830-1962)*
- 2. La période post indépendance*
- 3. Apparition du Ministère consacré à la culture*
- 4. La période actuelle*

#### *Conclusion*

## Introduction

La politique patrimoniale en Algérie peut être scindée en quatre étapes :

- La période coloniale
- La période post indépendance
- L'apparition d'un Ministère consacré à la culture
- La période actuelle

Cette distinction dans le temps est nécessaire pour comprendre les étapes clé de l'évolution de la politique patrimoniale.

Toutefois, un ensemble de textes législatifs relatifs à d'autres domaines que le patrimoine culturel mais ayant un rapport direct ou indirect (dans le sens où les diverses composantes culturelles n'étaient pas prises en compte dans l'entendement de la notion de patrimoine ou ne figuraient pas dans le cadre fixé par l'ordonnance 67-281 fouilles et à la protection des sites et monuments historiques et naturels ou la loi 98-04 relative à la protection du patrimoine culturel) sont venus jaloner l'histoire de la politique patrimoniale en Algérie.

### 1. La période coloniale (1830-1962)

Il est utile de rappeler que l'Algérie a accédé à l'indépendance en 1962 après 132 années d'occupation. L'arsenal légal (lois, décrets, arrêtés et circulaires) établi par la France, à cette époque, servira de source d'inspiration aux textes législatifs de l'Algérie indépendante. D'une façon générale, le « Gouvernement Général de l'Algérie », autorité politique suprême en Algérie sous l'occupation, administrait le patrimoine culturel à travers la Direction de l'Intérieur et des Beaux arts.

### 2. La période post indépendance

A la période post indépendance, les questions relatives au patrimoine culturel ont été attribuées au Ministère de l'éducation nationale. Il s'agissait à l'époque pour le pouvoir d'asseoir une autorité sur le patrimoine algérien. L'Ordonnance n° 67-281 du 20 décembre 1967 relative aux fouilles et à la protection des sites et monuments historiques et naturels, qui d'une façon générale a découlé des textes législatifs « légués » par l'occupant est le premier texte législatif ayant donné un cadre légal général à la question du patrimoine culturel tel que la notion de patrimoine (restrictive) était entendue à l'époque. Ce texte fixe :

- La réglementation concernant, les fouilles, les sites et monuments historiques mobiliers et immobiliers ainsi que ceux naturels.
- Des critères, des degrés et une procédure de classements
- Les organismes habilités en ce sens.
- Les sanctions des différentes formes d'aliénation du patrimoine et établit très succinctement une idée des rapports de propriété privé et publique.

Elle a été la référence en matière de gestion du patrimoine culturel en Algérie jusqu'à 1998, année de promulgation de la loi n° 98-04 relative à la protection du patrimoine culturel.

### 3. Apparition du Ministère consacré à la culture

Dans les années 70, la culture dans son sens global, a vu l'apparition d'un Ministère totalement dédié. Sa prise en charge s'effectue depuis dans un organisme central de gestion qu'est le Ministère de la culture et de l'information et ce dans un cadre désormais distinct à travers la direction des musées, de l'archéologie et des monuments et sites historiques. Cette direction qui changera d'appellation et d'organisation plus tard regroupait les trois sous-directions ;

- des musées,
- de l'archéologie,
- des sites et monuments historiques.

Le manque de personnel qualifié et une gestion extrêmement centralisée ont fini par pousser les autorités à créer des extensions locales à la direction centrale à travers le territoire national, se résumant aux parcs, aux offices, aux musées nationaux et autres ateliers d'études.

Ces organismes toujours sous tutelle de l'administration centrale, dotés de pouvoir autonomes et de prérogatives propres, soit à une région ou à un aspect défini du patrimoine culturel ont pour missions :

- Pour les Parcs ;
  1. Aménager et protéger les Parcs et mettre en valeur leurs richesses,
  2. Inventorier et étudier systématiquement les richesses culturelles et naturelles.
- Pour les Musées dits « nationaux » ;
  1. l'acquisition d'objets à caractère historique, culturel ou artistique,
  2. leur récupération,
  3. leur restauration,
  4. leur conservation,
  5. leur présentation au public.
- Pour les ateliers d'études ;
  1. Réaliser toute étude spécifique et constituer les archives scientifiques indispensables à la connaissance du site historique, notamment dans les domaines de la recherche en matière de conservation, de préservation, de mise en valeur et de protection du patrimoine ancien, des formes d'habitat adapté et des matériaux et techniques,
  2. Consolider, restaurer et mettre en valeur les immeubles bâtis, favoriser la maîtrise des techniques et des formes architecturales traditionnelles
  3. Proposer aux autorités concernées toutes mesures pour favoriser la création ou le maintien d'activités artisanales et faire respecter les normes architecturales ou urbanistiques nécessaires au respect du patrimoine culturel.

A titre d'information, les inventaires tenus par ces différents organismes sont tenus de façon distincte. Il n'existe pas d'inventaire global pour le moment. Ceci dit, ils sont informatisés dans la plupart des grands sites.



#### 4. La période actuelle

La référence juridique actuelle en matière de protection du patrimoine culturel est la Loi n° 98-04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel. L'élément clé, de cette loi reste l'apparition de la notion de « biens culturels » composés de :

1. Biens culturels immobiliers,
2. Biens culturels mobiliers, incluant les mêmes éléments et en définissant de nouveaux, d'une façon précise, par rapport à l'ordonnance 67-281.
3. Innovation majeure, Biens culturels immatériels.

Il y a eu notamment création des "secteurs sauvegardés" en plus de l'inscription sur l'inventaire supplémentaire et le classement, comme mesure de protection spécifique des biens culturels immobiliers. Aussi, et d'une façon très brève, la loi a :

- Formulé de nouveaux entendements concernant le droit public et privé,
- Fixé un nouveau cadre aux recherches archéologiques dans des limites plus vaste que celles définies pour les fouilles dans l'ordonnance 67-281,
- Mis sur pied une procédure de financement des opérations d'intervention et de mise en valeur des biens culturels,
- Mis à jour les sanctions et les peines pour les infractions.

#### Conclusion

D'une façon globale, la loi 98-04 relative à la protection du patrimoine marque une étape d'affinement des notions, et d'établissement d'une conception détaillée du fait patrimonial ainsi que ses corollaires. Cet affinement se traduit aussi, sur le plan exécutif, par une volonté de décentralisation, déconcentration et de création d'organes spécialisés et autonomes.

D'un point de vue global, il n'y a pas de politique proprement dite de formation à la gestion du patrimoine culturel en Algérie. En guise de bref historique, nous dirons qu'initialement, le service des antiquités dépendant du ministère de l'intérieur, employait des historiens issus de la faculté d'Alger.

L'inadéquation des compétences, poussa à la création de licence en archéologie en premier lieu, puis à la mise en place d'un institut d'archéologie proprement dit à la fin des années 70. Actuellement, certaines universités ou écoles, dont le domaine intéresse le patrimoine dispensent des cours en graduation ou en post graduation relatifs à la protection du patrimoine culturel.

Sur un plan international, l'Algérie participe aux programmes et projets euro-méditerranéens (au nombre de 13) tels que les cours de Tunis, Alger et Rabat, IPAMED, PISA... ainsi qu'aux projets UNIMED.

## Cours N° : 11

# TOURISME ET PATRIMOINE URBAIN ET ARCHITECTURAL

### *Structure du cours*

#### *Introduction*

1. *Définitions de la ville historique*
2. *La patrimonialisation*
3. *Les valeurs et les critères pour la patrimonialisation*
4. *Le processus de la patrimonialisation*
5. *Les différentes menaces sur le patrimoine*
6. *La mise en valeur du patrimoine*
7. *Les institutions internationales chargées de la sauvegarde du patrimoine culturel:*
8. *Le tourisme et le patrimoine*
9. *Les avantages du tourisme culturel*
10. *Les inconvénients du tourisme culturel*

#### *Conclusion*

## Introduction

Au début du 21<sup>ème</sup> siècle, les villes historiques ont connu un développement indéniable lié principalement au tourisme culturel. Cependant, face à cette réalité, des aspects aussi bien positifs que négatifs ont été relevés. Le tourisme peut ainsi jouer un rôle de régénérateur et un levier économique mais peut aussi s'avérer être un élément nocif.

La tendance touristique actuelle qui consiste à rechercher plus d'authenticité et de pittoresque est une véritable chance pour les villes historiques dont la reconquête et la revitalisation passe par le tourisme. Dans cette perspective, c'est souvent l'image de la ville qui est privilégiée au détriment des véritables valeurs du patrimoine et du ressenti de la population. La ville se voit transformée en « **produit de consommation culturelle** ».

A cet effet, il semble que le développement d'un tourisme encadré par les principes directeurs du développement durable soit la manière la plus adéquate de parvenir à un tourisme respectueux, bénéfique et entraînant plus d'effet positifs que négatifs pour les villes historiques. Cela pourrait, par ailleurs, directement ou indirectement aider à mettre en valeur le patrimoine architectural.

### 11. Définitions de la ville historique

Lorsqu'on parle de ville historique, c'est plus généralement du « centre historique » qu'on parle car il est souvent considéré comme étant le noyau originel autour duquel les agglomérations se sont formées. Les villes historiques en tant que patrimoine sont porteuses de valeurs qui tiennent essentiellement aux significations liées à leur identité.

L'**ICOMOS** formalisera en 1986 le concept des « **villes historiques** » éligibles à la procédure de sauvegarde en déclarant "les villes grandes et petites, (...) qui, outre leur qualité de document historique, expriment les valeurs propres aux civilisations urbaines traditionnelles.

Les villes historiques représentent donc la dimension historique et singulière d'un lieu et d'un contexte social. Elles donnent un visage aux lieux, et aux agglomérations. "Préserver un centre ancien c'est alors préserver l'identité d'un lieu, l'identité de la population qui y vit, dans un monde qui privilégie la standardisation et prétend souvent faire du passé une table rase."

### 12. La patrimonialisation

Dans la littérature, la « **patrimonialisation** » est le fait de donner un caractère patrimonial à un objet. La conférence européenne des ministres responsables de l'aménagement du territoire (**CEMAT**), déclare que "la patrimonialisation d'un bien ou d'un savoir (ou d'un ensemble de biens ou savoirs) réside dans le fait de lui (ou de leur) donner du sens.

La patrimonialisation est donc le processus par lequel une communauté reconnaît en tant que patrimoine des productions de sa culture héritées des générations passées ou produites par les générations actuelles et jugées dignes d'être transmises aux générations futures, elle suscite l'identification de la transmission. Ainsi, "la patrimonialisation peut être définie comme un processus de réinvestissement, de revalorisation d'espaces désaffectés".

### 13. Les valeurs et les critères pour la patrimonialisation

Toute revendication patrimoniale est sensée s'appuyer sur quatre valeurs :

- *L'historicité,*
- *L'exemplarité,*
- *La beauté,*
- *L'identité.*

En effet, un bien ne peut être considéré en soi comme un élément patrimonial s'il ne revêt pas d'un caractère patrimonial par rapport à

- sa valeur esthétique dans un paysage,
- sa technique de construction,
- son lien avec l'histoire locale.

Une autre valeur vient s'ajouter à celles citées ci-dessus, il s'agit de la valeur économique, car pour qu'il y ait patrimonialisation, il ne suffit généralement pas que l'héritage ciblé ait acquis du sens pour un groupe, une collectivité et qu'il y ait une légitimation "scientifique" par les spécialistes du patrimoine, il faut également que l'objet patrimonial puisse acquérir une valeur économique."

Ces valeurs peuvent être expliquées par les critères suivants

- **Critères de conservation** : Y-a-t'il un intérêt esthétique, scientifique, historique à conserver un monument ? L'objet à conserver représente-t-il une valeur sociale ou économique ?
- **Critères de motivation** : Qu'a-t-on fait de l'héritage du passé ? Problème de l'acceptation ou du rejet par le public de cet héritage : le public a systématiquement fait un tri selon les générations en oubliant volontairement ou non un objet, un bâtiment, etc.
- **Critères de reconnaissance** : Critères de l'inventaire déjà existant, il étudie comment l'objet a été restauré, conservé, transmis sans que l'état n'intervienne.
- **Critère touristique** : L'objet en particulier représente-t-il un intérêt pour le tourisme ?

### 14. Le processus de la patrimonialisation

En général, les processus de patrimonialisation ont besoin d'événements déclencheurs pour qu'ils soient enclenchés. Ces processus s'enclenchent aussi en général comme réponse à une remise en cause ou comme une prise de conscience d'un risque de disparition ou de détérioration d'un objet patrimoniale.

Les processus de patrimonialisation peuvent être ramenés à six étapes successives et enchaînées les unes aux autres. Elles vont de la prise de conscience patrimoniale à la valorisation du patrimoine, en passant par les phases essentielles de sa sélection, de sa justification, de sa conservation et de son exposition.

## 15. Les différentes menaces sur le patrimoine

Parmi les risques et les menaces qui pèsent sur le patrimoine et qui peuvent contribuer à sa disparition, on distingue principalement les points suivants :

- ***La dégradation naturelle***
- ***Le pillage***
- ***Le piétinement et la sur-fréquentation***
- ***L'urbanisation***
- ***Le dépaysement***
- ***La disparition du patrimoine immatériel***
- ***La faible sensibilité aux valeurs patrimoniales***

Parmi ces risques, certains sont le fait de la nature, d'autres sont le fait de l'homme. Ces derniers sont prépondérants, sont plus nuisibles et pour la plupart sont irréversibles. C'est pourquoi, le premier pas pour la préservation du patrimoine reste la sensibilisation de la population mais aussi celle des acteurs qui gèrent le patrimoine.

## 16. La mise en valeur du patrimoine

Dans la valorisation du patrimoine, l'objectif est à la fois, la sauvegarde et la rentabilité immédiate. En général, la mise en valeur du patrimoine se compose de :

- ***Conservation du patrimoine,***
- ***Animation du patrimoine dont le but est d'attirer les touristes***
- ***La mise en scène (l'éclairage, le son, la lumière, etc.)***
- ***La promotion du patrimoine par la construction de réseaux du patrimoine, les itinéraires et les circuits thématiques.***

Pour le patrimoine matériel urbain, c'est la ville qui est responsable localement de la conservation, de la mise en valeur et de l'animation. Elle doit tout d'abord identifier ses ressources en patrimoine, ce qui lui permettra après de choisir les actions futures nécessaires dans le domaine patrimonial.

Il en ressort de ce qui précède que la **conservation et la restauration** sont les fondements de toute mise en valeur. La conservation-restauration comprend en plus de la restauration, la **conservation préventive** et la **conservation curative**.

### La conservation préventive

La conservation préventive regroupe l'ensemble des actions entreprises indirectement sur les biens culturels. Elle agit sur leur environnement afin d'en retarder la détérioration ou d'en prévenir les risques d'altération. Ces interventions permettent de favoriser ou de créer les conditions optimales de préservation du patrimoine culturel, compatibles avec son usage social.

Les actions de conservation préventive peuvent être des gestes simples et de bon sens (préserver les objets en cire de la chaleur ou des documents en papier des conditions excessives d'humidité relative

ou de lumière par exemple) mais également des opérations de grande envergure et complexes lorsque les biens culturels sont monumentaux, nombreux, de natures différentes, fragiles, etc."

La conservation préventive anticipe sur les dégradations éventuelles en prenant les mesures jugées nécessaires qui empêchent l'avènement de détériorations sachant que certaines détériorations sont irréversibles.

### **La conservation curative**

La conservation curative comprend l'ensemble des actions entreprises directement sur les biens culturels dans le but de **stabiliser leur état**. Elle impose d'agir en priorité sur les altérations évolutives en arrêtant leur processus de détérioration. Ainsi, elle consiste parfois à renforcer structurellement le bien concerné. Elle se différencie d'une part, de la conservation préventive qui agit principalement sur l'environnement des œuvres et d'autre part, de la restauration qui vise plutôt à restituer la signification du bien culturel."

### **La restauration**

La restauration est une action directe entreprise pour améliorer l'état, la connaissance et la compréhension du bien culturel mais aussi son exposition, son usage et son appréhension. Elle est entreprise uniquement lorsque le bien a perdu une part de son sens ou de sa fonction, du fait d'altérations ou de remaniements passés qui gênent la lecture et/ou la compréhension. Elle se fonde sur le respect des matériaux originaux. La restauration est souvent consécutive à l'intervention de conservation curative."

La sauvegarde du patrimoine urbain ne se fait pas seulement par **la conservation** et **la restauration** mais aussi, et surtout, par **la réhabilitation et la requalification**.

La conservation-restauration ne peut consister seulement en des interventions sur les caractéristiques architecturales et spatiales des bâtiments ou sites, elle doit intégrer aussi la mise en place de politiques, d'actions directes, de mesures réglementaires, d'incitations diverses, pour orienter les dynamiques de transformation vers le respect et le maintien des caractères identitaires de la ville historique dans son ensemble.

## **17. Les institutions internationales chargées de la sauvegarde du patrimoine culturel:**

Il existe dans le monde de nombreuses organisations qui ont dans leurs champs d'intervention le patrimoine.

- L'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO), créée à Londres en 1945 et siégée à Paris.
- Le Conseil International des Monuments et des Sites (ICOMOS), créée à Varsovie en 1965 et siégée à Paris.
- Le Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM), créée par l'UNESCO en 1956 et siégée à Rome.
- L'organisation internationale des musées et des professionnels de musée (ICOM), créée en 1946 et siégée à Paris.

En résumé, il s'avère que les villes historiques contiennent un patrimoine bâti important qui peut représenter un potentiel pouvant favoriser un développement culturel, économique et social de ces dernières. Il serait opportun de lui accorder une attention toute particulière en vue de le sauvegarder et de le mettre en valeur car il peut d'une part stabiliser la population dans les centres historiques et d'autre part constituer un vivier pour une main d'œuvre local en quête de travail.

Le patrimoine architectural qui fait partie du patrimoine culturel des villes historiques est un secteur dont il faut s'occuper car il peut être un facteur important dans le processus de développement de ces villes. L'une des idées récentes qui est souvent mise en avant pour la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine architectural des villes historiques est le tourisme. Mais certaines questions subsistent. Ainsi, quelle est la relation entre les villes historiques et le tourisme ou particulièrement entre le patrimoine architectural et le tourisme ? Quel type de tourisme faudra-t-il développer pour mettre en valeur le patrimoine architectural ?

### 18. Le tourisme et le patrimoine

Les liens que cherche à établir le secteur touristique avec le patrimoine sont multiples. Ces liens et rapports illustrent de façon remarquable les besoins mutuels qu'ont les deux secteurs pour un développement réfléchi.

#### **Le patrimoine culturel : facteur de développement touristique**

Les pouvoirs publics prennent conscience que la fréquentation touristique liée à l'attrait du patrimoine culturel constitue une manne financière conséquente à la fois pour les collectivités publiques, mais aussi en termes d'emplois induits ou de développement économique local.

L'industrie patrimoniale représente aujourd'hui, directement ou non, une part croissante du budget et du revenu des nations. Pour nombre d'états, de régions, de municipalités, elle signifie la survie et l'avenir économique, et c'est bien pourquoi la mise en valeur du patrimoine historique est une entreprise considérable.

#### **Le tourisme : facteur de mise en valeur du patrimoine**

**La Charte Internationale Du Tourisme Culturel**, explique que "le tourisme a été et demeure un des principaux véhicules d'échanges culturels...Il est de plus en plus largement reconnu comme une force positive qui favorise **la conservation du patrimoine**... le tourisme peut saisir les caractéristiques économiques du patrimoine et les utiliser pour sa conservation en créant des ressources, en développant l'éducation et en infléchissant la politique." Elle rajoute plus loin que "le tourisme, sous certaines conditions, est un atout pour la conservation du patrimoine à travers la fonction économique qu'il peut lui offrir. Les flux financiers dégagés grâce aux visites et achats de touristes permettent l'entretien et le maintien en état de ce patrimoine." Ajoutant aussi que "l'intégration des politiques culturelles fondées sur **la valorisation du patrimoine**...est **opérée**, en grande partie **par le tourisme culturel**. ... car il permet la prise en conscience de la diversité culturelle ainsi que l'expérience de l'intégration culturelle par les touristes. Cela se passe, d'une part, grâce aux relations qui se nouent entre les visiteurs et les hôtes, et d'autre part, par l'intégration entre les visiteurs et le patrimoine culturel visité (musée, sites et villes historiques, etc.)".

### 19. Les avantages du tourisme culturel

- Les effets du tourisme peuvent être très positifs en termes de dynamisme économique, diversification des activités, de création d'emplois, de perspectives de profits et de rentrée de devises.
- Il apparait donc comme une issue possible pour lutter contre la pauvreté.
- Connaissances, rencontres, échanges et abaissement de préjugés sont aussi des biens faits du tourisme.
- Avec la massification du tourisme et le renouveau du tourisme culturel, les villes historiques ont découvert leur patrimoine et sa valorisation et nombreuses d'entre-elles ont fait du tourisme un axe principal dans leurs stratégies de développement économique. Ainsi, le patrimoine s'est vu investi d'une valeur marchande. Il est également devenu l'image de marque de nombreuses destinations.
- La fréquentation touristique permet également de récolter des fonds (par le biais d'entrées payantes dans des monuments ou musées, de taxes touristiques diverses, de consommation sur place, etc.) utiles pour la restauration et la conservation du bâti.

### 20. Les inconvénients du tourisme culturel

- La commercialisation du patrimoine, sa mise au service du développement économique, inclut d'une manière intrinsèque le risque de sa surexploitation et à terme sa banalisation ou même de sa destruction.
- Des rejets peuvent s'exprimer si les autochtones s'estiment être envahis par des étrangers qui manifestent leurs différences devant tout le monde.

### Conclusion

A l'heure actuelle, on ne peut séparer ville historique et tourisme, encore moins ville historique et tourisme culturel. Le tourisme culturel est d'ailleurs considéré comme le segment le plus porteur du tourisme en général et ne risque pas de régresser dans les temps qui viennent.

Parmi les éléments recherchés dans le tourisme culturel, le patrimoine architectural et monumental occupe une place privilégiée. Bien sûr, d'autres éléments comme les lieux de visites culturelles (musées, galeries, etc.), les événements de toute nature qui s'y déroulent (expositions artistiques, festivals, concerts, etc.) participent au drainage des touristes. L'environnement de la ville, le cadre de vie sont aussi des éléments recherchés par des touristes qui veulent "**vivre la ville**". Les avantages que représente le tourisme pour les villes historiques sont nombreux, particulièrement pour les villes ayant un potentiel patrimonial. Ces avantages peuvent se faire sentir aussi bien en termes économiques qu'au niveau de l'amélioration de la qualité de vie de la population locale. Mais l'activité touristique engendre aussi de nombreux inconvénients relatifs à la vie urbaine, aux fonctions urbaines, aux ressources culturelles et environnementales. Il semble également que le tourisme brise la continuité historique, la mémoire et la singularité des petites villes historiques.